



PREFET DU VAL DE MARNE



PREFET DE L'ESSONNE



PROCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES 2019 - 2022

Entre l'Etat,

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Les 18 communes d'Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Orly, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Chatillon, Vitry-sur-Seine,

Le Département de l'Essonne,

Le Département du Val-de-Marne,

La CAF de l'Essonne,

La CAF du Val-de-Marne,

L'Agence Régionale de Santé,

Pôle Emploi,

La Région Ile-de-France,

L'Association des Organismes de logement social de la Région Ile-de-France,

Les bailleurs

[+ les partenaires souhaitant s'engager à l'occasion de la signature de ce protocole]

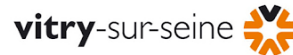


Table des matières

Préambule.....	4
Article 1 – Objet du protocole.....	6
Article 2 – L’Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, nouveau signataire des contrats de ville	6
Article 3 – Prorogation des contrats de ville	7
Article 4 – Elaboration du présent protocole	7
Article 5 – Les constats partenariaux à l’origine des priorités du protocole.....	9
Article 6 – Engagements renforcés et réciproques.....	21
1. Agir résolument en faveur de la réussite éducative et de l’autonomisation de la jeunesse	23
2. Garantir la présence des services publics et de moyens humains de proximité sur les quartiers	26
3. Poursuivre et accompagner les démarches de participation des habitants et l’engagement des jeunes	32
4. Permettre l’accès à l’emploi des habitants qui en sont le plus éloignés.....	35
5. Renforcer les logiques de réseaux et la coordination des partenaires au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers.....	44
Article 7 – Pilotage.....	48
Article 8 – Dispositions diverses.....	50
Annexe 1 : Suivi des mesures du Plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers - Janvier 2019	54
Annexe 2 : Liste des quartiers prioritaires et quartiers de veille active du Grand-Orly Seine Bièvre et Cartographies	59
Annexe 3 : Porter à connaissance du Préfet du Val de Marne relatifs à l’évaluation à mi-parcours des contrats de ville du Grand-Orly Seine Bièvre	66
Annexe 4 : Contribution des Conseils départementaux du Val-de-Marne et de l’Essonne au protocole d’engagements renforcés et réciproques du Grand Orly Seine Bièvre (2019-2022).....	67
Annexe 5 : Stratégies nationales de santé et de prévention et de lutte contre la pauvreté	86

Préambule

Le Président de la République a appelé le 14 novembre 2017 à une mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, qui a été précisée le 22 mai 2018 avec une articulation autour de trois grands objectifs : garantir les mêmes droits, favoriser l'émancipation, refaire République.

La feuille de route gouvernementale vient concrétiser les engagements de l'État dans le cadre du pacte de Dijon, élaboré à l'initiative de l'assemblée des communautés de France (ADCF) et de France urbaine, qui vise à donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs de l'État et des collectivités. Cette feuille de route est déclinée en 40 mesures structurantes visant à réduire les inégalités et faire reculer le sentiment de relégation (cf. annexe 1).

L'insertion des jeunes des quartiers de la Politique de la ville (QPV) constitue un enjeu majeur en Île-de-France, qui requiert un renouvellement de la réponse publique et une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés. Le plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ), impulsé par le Préfet de Région, s'inscrit dans une logique de priorisation et vise des résultats significatifs d'insertion sociale et professionnelle.

C'est toutefois dans les contrats de ville, cadre d'action territorial de la Politique de la ville, que ces engagements doivent être concrétisés.

Fondés sur une large concertation, les huit contrats de ville d'Orly, des Portes de l'Essonne, de Seine-Amont, de Thiais, du Val de Bièvre, de Valenton, de Villeneuve-Saint-Georges et de Viry-Chatillon, signés respectivement :

- le 19 juin 2015 pour l'ancienne communauté d'agglomération Seine-Amont,
- le 28 juin 2015 pour l'ancienne communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne,
- le 1^{er} juillet 2015 pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges,
- le 7 juillet 2015 pour la commune de Thiais,
- le 9 juillet 2015 pour l'ancienne communauté d'agglomération du Val de Bièvre,
- le 10 juillet 2015 pour la commune d'Orly,
- le 29 septembre 2015 pour la commune de Valenton,
- le 15 décembre 2015 pour la commune de Viry-Chatillon,

constituent un engagement fort de l'ensemble des signataires en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Des efforts et des moyens considérables ont déjà été mobilisés depuis 2015 en faveur de la cohésion sociale et de l'insertion, de la poursuite de la rénovation urbaine et le lancement d'une nouvelle phase de renouvellement urbain. Toutes ces mesures participent à l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers. Les thématiques d'intervention développées à travers les piliers des 8 contrats de ville du territoire demeurent ainsi les champs principaux d'actions de la politique de la ville, de même que les axes de travail transversaux : la lutte contre les discriminations, les valeurs de la république, la jeunesse et l'égalité femme-homme, axe pour lequel il sera nécessaire d'adopter une approche budgétaire intégrée.

Dans ce travail sans cesse renouvelé, il convient dans le respect des compétences des différents échelons territoriaux et en tenant compte de la création de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, de donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale en se fixant des engagements renforcés et réciproques jusqu'au 31 décembre 2022, terme des contrats de ville prorogés conformément à la loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018.

En s'appuyant d'une part, sur les mesures de la feuille de route du gouvernement pour 2022, ainsi que les stratégies nationales de santé et de prévention et de lutte contre la pauvreté, et en s'inscrivant dans la logique du Pacte de Dijon élaboré à l'initiative de l'Assemblée des Communautés de France et de France urbaine signé par le Premier ministre le 10 juillet 2018 d'autre part, cette nouvelle étape doit permettre de traduire avec précision la mobilisation de l'Etat et celle de chacun des partenaires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et quartiers de veille active du Grand-Orly Seine Bièvre.

Cette évolution significative dans la conduite de l'action publique doit permettre de renforcer les contrats de ville dans leurs dimensions de cohésion urbaine, sociale et économique. Elle nécessite :

- une approche globale et intégrée des différents plans, schémas et orientations pour garantir les mêmes droits aux habitants, en s'assurant de la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, afin de favoriser l'émancipation et faire République ;
- une différenciation des mesures proposées pour tenir compte des réalités et dynamiques locales ;
- une responsabilisation de chacune des parties dans la mise en œuvre d'engagements concrets, opérationnels qui doivent permettre d'apporter des améliorations tangibles pour les habitants. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à l'évaluation de l'action publique et à son impact.

L'ambition qui est partagée ici est, d'une part, de **rénover** les contrats de villes signés en 2015 en ajustant leur feuille de route aux évolutions des territoires et des populations, et, d'autre part, d'en **renforcer** les effets par de nouveaux moyens déployés dans la cadre de la feuille de route du gouvernement. Elle est l'expression d'un dialogue et d'une co-construction de la part des signataires dans un esprit de **réciprocité**.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet du protocole

Le présent protocole a vocation à prendre acte de la compétence territoriale de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et à préciser les engagements renforcés et réciproques de chacun des signataires en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville pour la période 2019 - 2022.

Article 2 – L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, nouveau signataire des contrats de ville

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi Maptam) et à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre constitué le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la Métropole du Grand Paris regroupe les 24 communes d'Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Chatillon, Vitry-sur-Seine.

L'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre comprend 31 quartiers prioritaires au titre de la Politique de la ville répartis sur 16 villes de l'EPT, pour un total de plus de 100 000 habitants.

Des quartiers n'appartenant pas à cette géographie prioritaire présentent des fragilités économiques, sociales et urbaines. Ces quartiers, intégrés dans une géographie dite « de veille », font l'objet d'une vigilance forte de l'ensemble des partenaires locaux, par la mobilisation du droit commun. A ce titre, l'EPT compte 34 quartiers de veille sur 16 villes pour un total de près de 100 000 habitants.

Au total, ce périmètre intégrant quartiers prioritaires et quartiers de veille active concerne donc 2 départements, 18 villes, 65 quartiers et 200 000 habitants (cf. annexe 2).

En matière de Politique de la ville, l'EPT, nouveau signataire des contrats de ville, exerce sa compétence qui se substitue à celle exercée précédemment par les anciens EPCI. Conformément aux axes politiques votés par les élus de l'EPT, celle-ci recouvre plus spécifiquement six fonctions dites territoriales :

- L'animation de réseau et la coordination, en s'appuyant sur les dynamiques à l'œuvre dans les anciens EPCI. Cette dimension peut concerner l'ensemble des sujets relatifs aux contrats de ville, notamment ceux pour lesquels il existe un intérêt particulier à ce que les démarches des villes et/ou des anciens EPCI puissent trouver des espaces de coordination (ex : les programmes de réussite éducative, l'utilisation de l'abattement TFPB, etc.) ;
- La mobilisation du droit commun, notamment par le suivi des engagements des partenaires dans la mise en œuvre du présent protocole ;
- L'innovation sociale, via la promotion et/ou le soutien aux dispositifs et outils expérimentaux, dont notamment : le Fonds de dotation à destination des entreprises du territoire, le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL), le label « actions innovantes », etc. ;
- L'observation, à travers la mutualisation de la collecte et du traitement des données utiles à l'actualisation du diagnostic territorial ;

- L'évaluation, en vue de fournir des outils communs aux contrats de ville pour analyser les résultats de l'action publique et accompagner la prise de décision des élus en matière de cohésion sociale et territoriale ;
- La participation des habitants, via notamment l'accompagnement des Conseils Citoyens, des Maisons du projet dans le cadre des Projets de Renouvellement Urbain (PRU), et plus largement des dynamiques de concertation.

Ces fonctions territoriales exercées au titre de la Politique de la ville et les projets engagés au titre des autres compétences de l'EPT (dont l'habitat, l'aménagement, le développement économique et l'emploi et l'environnement), constituent ainsi un nouveau socle d'engagement pour les quartiers.

Il s'agit plus particulièrement de rappeler que l'EPT s'engage sur le développement de l'activité économique et de l'emploi sur les territoires en œuvrant pour la coordination des acteurs de l'emploi, déployant des actions d'accompagnement des entreprises, assurant la promotion de stratégies pour un territoire productif et innovant et apportant son soutien aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Par ailleurs, Grand Orly Seine Bièvre contribue à l'essor des quartiers en agissant en faveur de la cohésion et de l'équilibre social de l'habitat à travers la coordination d'une politique de mixité sociale incarnée par les travaux de la Conférence Intercommunale du Logement.

Article 3 – Prorogation des contrats de ville

La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a prorogé la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire qui reste inchangée et des mesures fiscales associées, à savoir l'exonération de fiscalité locale pour les commerces de proximité et l'abattement de 30% de TFPB dont bénéficient les organismes HLM en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité. S'agissant de l'abattement de TFPB, les conventions d'utilisation de cet abattement pour la période 2019 - 2022 devront être revues à leurs échéances, de façon à contrôler l'utilisation de ces fonds conformément aux objectifs fixés par le cadre national et au sein des contrats de ville.

Le présent document constitue le cadre renouvelé de mise en œuvre des contrats de ville d'Orly, des Portes de l'Essonne, de Seine-Amont, de Thiais, du Val-de-Bièvre, de Valenton, de Villeneuve-Saint-Georges et de Viry-Chatillon.

Ces derniers ne sont pas remis en cause, ni dans leurs orientations générales, ni dans leur animation. Néanmoins, le présent protocole vient renouveler et renforcer les engagements réciproques pris en 2015.

Article 4 – Elaboration du présent protocole

A compter de la parution de la circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et exposant les modalités de rénovation des contrats de ville, l'EPT, les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs du territoire se sont mobilisés afin de dresser les enjeux et priorités de ce protocole.

Une feuille de route définie à l'échelle de l'EPT dès mars 2019 a permis la mise en place de nombreux temps de concertation visant à :

- Identifier les évolutions les plus sensibles de la situation des quartiers depuis 2015 ;
- Echanger sur les conditions de mise en œuvre des priorités de la Politique de la ville et identifier les besoins d'une véritable mobilisation du droit commun au bénéfice des territoires prioritaires ;
- Mettre en exergue les priorités d'intervention pour la période 2019-2022 et les engagements territoriaux qui viendront compléter les mesures du Plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Cette démarche s'est fondée sur plusieurs temps de travail :

- Un temps essentiel de remobilisation des partenaires autour de la stratégie d'intervention à décliner dans le protocole et de partage des ressources. Cette étape de travail, organisée entre mars et avril 2019 s'est notamment traduite par :
 - o La mobilisation de l'ensemble des élus communaux et communautaires dont les délégations sont associées au projet de la Politique de la ville dans le cadre d'un séminaire de travail ;
 - o Des réunions de coordination et de travail avec les chefs de projets des 8 contrats de ville du territoire ;
 - o Des réunions partenariales associant l'EPT, les services de l'Etat et chaque commune concernée afin de partager les attentes sur l'élaboration du présent protocole ;
 - o Un travail initié en interne à l'EPT afin de sensibiliser les différentes directions qui pourront être amenées à contribuer à la réalisation des objectifs des Contrats de Ville et du protocole ;
 - o Des réunions institutionnelles organisées à l'échelle des Contrats de Ville du Val-de-Marne et de l'Essonne, associant les parties-signataires, afin de présenter les enjeux d'élaboration du protocole.
- Un travail de co-conception du protocole engagé à partir d'avril 2019, qui s'est manifesté par :
 - o Une démarche de cadrage de l'exercice associant l'EPT et les services de l'Etat afin de dessiner la trame du protocole ;
 - o La mise en place d'un groupe de travail mobilisant les coordinateurs des Contrats de Ville afin d'organiser les contributions de ceux-ci pour identifier les axes de travail et mesures à prioriser dans le cadre du protocole ;
 - o La mise en place d'un séminaire de travail associant l'ensemble des acteurs des territoires afin d'identifier l'évolution des enjeux présents sur les territoires depuis 2015 et les mesures prioritaires autour des 6 thématiques mises en avant dans le Pacte de Dijon :
 - L'éducation et la jeunesse
 - La sécurité et la tranquillité publique, la justice et la prévention de la délinquance ;
 - La santé, le lien social, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes ;
 - L'habitat, le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
 - L'emploi, le développement économique, l'insertion et l'économie sociale et solidaire ;
 - Les mobilités.
 - o La tenue d'un nouveau groupe de travail réunissant les coordinateurs des Contrats de Ville afin de bâtir et rendre cohérent le contenu du protocole.
 - o Un exposé du projet de protocole devant les élus du territoire à l'occasion d'un séminaire politique de travail.
 - o L'arrêt du projet de protocole en comité technique partenarial associant les parties signataires en juillet 2019.
- Une étape de consultation bilatérale des parties signataires et de validation des engagements, dans l'optique de la validation du protocole.

Article 5 – Les constats partenariaux à l’origine des priorités du protocole

La démarche partenariale décrite à l’article précédent a permis d’asseoir les priorités du protocole sur les constats d’un besoin d’intervention renforcée sur les quartiers, pour répondre aux enjeux les plus prégnants.

A travers les 6 entrées thématiques suivantes, il est ainsi fait un état synthétique des constats partagés par les acteurs des territoires, enjeux et axes de travail prioritaires issus des 6 ateliers du séminaire organisé en juin 2019. Le relevé des échanges des 6 ateliers thématiques est ici présenté.

1. Les enjeux pour la prise en compte des besoins de la jeunesse et de l’action éducative

La réflexion des acteurs du territoire autour de la réussite éducative :

► **L’évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- L’enjeu d’articulation des besoins qui demeurent importants, et des moyens dévolus aux PRE ;
- La nécessaire articulation des dispositifs de réussite éducative, d’accompagnement à la scolarité et de soutien à la parentalité (PRE, CLAS, REAAP) ;
- Des différences entre les communes au regard des Programmes de Réussite Educative (couverture territoriale des communes et des QPV, évolution des crédits, soutien aux actions).

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour la réussite éducative :**

- Rendre les élèves acteurs de leur scolarité : leur donner le goût de l’effort, en mobilisant les compétences des enfants ;
- Travailler sur les projets individuels à long terme des élèves ou sur des projets collectifs ;
- Permettre à chaque enfant de bénéficier d’au moins une activité extra-scolaire ;
- Partager les perspectives d’évolution des moyens budgétaires pour le fonctionnement des PRE ;
- Affirmer l’enjeu de coordination des acteurs et des dispositifs, et notamment l’intégration des acteurs de la Politique de la Ville dans les réseaux existants (REP/REP+, PEDT).

La réflexion des acteurs du territoire autour de la lutte contre le décrochage scolaire :

► **L’évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- L’apparition de difficultés scolaires plus précoces et genrées ;
- La prégnance des problématiques de santé et des troubles impactant la scolarité, notamment le manque de sommeil ;
- L’impact de la vulnérabilité et de la précarité des familles sur la réussite scolaire des enfants, qui sont parfois exposés à des problématiques de harcèlement ou impliqués de plus en plus jeunes dans le trafic de stupéfiants ;
- Le constat d’une plus grande ouverture de l’Education Nationale vers les partenaires sur le thème du décrochage scolaire ;
- Des démarches engagées pour structurer autour des communes les mesures définies dans le cadre des Contrats locaux d’accompagnement à la scolarité (CLAS), appelées à se poursuivre ;
- Un besoin de renforcement des moyens nécessaire à la mise en place des projets de lutte contre le décrochage dans le cadre des CLAS ;
- Des initiatives qui se mettent en place autour d’actions promouvant l’ouverture culturelle et qui contribuent à la prévention du décrochage « passif » et du repérage des enfants non identifiés comme décrocheurs.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour la lutte contre le décrochage scolaire :**

- Combler le temps de latence qui s’écoule après l’expulsion pour la prise en charge et l’accompagnement des enfants déscolarisés ;
- Orienter les jeunes en échec scolaire vers l’apprentissage, en luttant contre les représentations négatives associées à cette orientation.

- Soutenir les associations qui interviennent dans le champ de l'accompagnement des enfants déscolarisés ;
- Intégrer plus fortement les entreprises dans l'accueil d'élèves décrocheurs.

La réflexion des acteurs du territoire autour du soutien à la parentalité :

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Des difficultés à capter les parents les plus éloignés de l'institution scolaire : une incompréhension persistante entre la famille et l'école, notamment par défaut de maîtrise de la langue ;
- Plusieurs dispositifs et actions visant ainsi à soutenir la parentalité (café des parents, ateliers parents-enfants, médiation scolaire, médiation sociale, cours de FLE en direction des parents, intervention en centre sociaux, groupes de parole, etc.) mais des difficultés persistantes à toucher les familles qui en ont le plus besoin, et notamment à mobiliser les pères et parents des collégiens ;
- Le Conseil Citoyen est identifié comme un outil positif pour permettre aux familles de s'exprimer sur ce thème.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour le soutien à la parentalité :**

- Mobiliser le public, en intervenant dès le plus jeune âge auprès des parents pour qu'ils fassent évoluer leur posture et se sentent légitimes à être parents d'élève(s) ;
- Favoriser les actions proposant des solutions de garde temporaires, afin de toucher les familles monoparentales et notamment les femmes seules avec enfant(s) ;
- Impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants ;
- Développer des actions ciblées sur les pères ;
- Donner une place aux parents au sein de l'école, grâce à des partenariats extérieurs pour des actions réalisées au sein de l'école (ex : intervention de la Police Nationale, ciné-débats, réflexion sur le parcours migratoire des parents, etc.) ;
- Inclure les enfants en situation de handicap à l'école.

La réflexion des acteurs du territoire autour de l'accueil du jeune enfant :

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Des initiatives importantes au niveau des territoires, en transformant des crèches en multi-accueil afin d'offrir plus de souplesse aux parents et en établissant des classes passerelles entre la crèche et l'école ;

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour l'accueil du jeune enfant :**

- Développer les modes d'accueil collectif pour favoriser la socialisation des tous petits ;
- Diversifier les modes d'accueil et soutenir le développement de modes d'accueil alternatifs, notamment pour favoriser l'accueil ponctuel de parents qui entreprennent des démarches d'insertion professionnelle.

2. Les enjeux pour le renforcement des actions en faveur de l'emploi et de l'insertion et le développement économique des territoires et du tissu de l'économie sociale et solidaire

La réflexion des acteurs du territoire autour de l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi et la levée des freins à l'emploi :

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Un développement à l'œuvre des SIAE sur le territoire ;
- Des difficultés persistantes autour de la mobilisation des publics dans les démarches d'insertion : des freins persistants malgré l'évolution des dispositifs ;
- Un enjeu d'actualisation du diagnostic et de mesure des résultats et impacts des actions : une difficulté à mobiliser des données chiffrées et actualisées sur la thématique de l'emploi, bien que l'observatoire du Département fournisse des fiches d'analyse par quartier, qui alimente par ailleurs

des problématiques d'évaluation des actions (d'objectifs non mesurables, population en mouvement, évolution du périmètre de la géographie prioritaire qui a changé en 2015) ;

- Une interrogation sur le rapport de proportionnalité entre les moyens financiers mobilisés, notamment par l'Etat, et les résultats obtenus ;
- Des difficultés persistantes autour de la prise en compte des freins à la mobilité dans les parcours d'accompagnement et de financement des aides à la mobilité.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi et la levée des freins :**

- Accroître la mobilisation des publics en développant plus d'actions de proximité ;
- Mettre en place des modalités d'accompagnement et de suivi renforcé / Renforcer l'accompagnement des publics qui en ont le plus besoin vers l'emploi – dans l'emploi ;
- Renouveler les postures professionnelles ;
- Développer l'articulation entre les acteurs et la construction de réponses avec les acteurs de proximité / renforcer la coordination des acteurs pour orienter les chercheurs d'emploi vers les structures les plus adéquates et notamment les acteurs du Service Public pour l'Emploi et de l'insertion (Pôle emploi, missions locales et IAE notamment) ;
- Renforcer les accompagnements et les moyens mobilisés pour la construction de parcours vers et dans l'emploi (i.e. après la reprise d'une activité) / Favoriser le développement des structures complémentaires pour prendre en charge la levée des freins périphériques en lien avec les travailleurs sociaux et les professionnels de l'insertion sociale et professionnelle ;
- Partager des objectifs communs afin de trouver une cohérence entre les interventions des acteurs ;
- Mobiliser l'offre existante (dispositifs emploi relevant du Service Public de l'Emploi, collectivités, associations) en renforçant l'articulation et le maillage territorial des partenaires / assurer la promotion des mesures gouvernementales dont les emplois-francs en organisant avec le Pôle emploi notamment des événements de types information ou job-dating dans les quartiers ;
- Mobiliser, accroître et rendre plus lisible le recours aux clauses sociales afin d'en faire un levier pour les acteurs de l'insertion au profit des résidents des QPV du territoire ;
- Déployer les emplois francs ;
- Faire en sorte que les Parcours Emploi Compétences (PEC) profitent aux résidents des quartiers en Politique de la ville / Mobiliser les élus locaux sur les PEC et l'accompagnement des demandeurs d'emploi en situation de handicap ;
- Soutenir le développement du secteur de l'IAE ;
- Favoriser le déploiement et la mobilisation des plateformes de mobilité ;
- Sensibiliser les acteurs, et notamment les employeurs, aux enjeux de mobilité ;
- Réfléchir en lien avec le bassin emploi/formation à des solutions permettant de prendre en charge les difficultés de mobilité notamment en horaires décalés et sur la garde d'enfants ;
- Encourager le développement de l'alternance ;
- Favoriser le travail partenarial et les échanges entre les acteurs / structures.

La réflexion des acteurs du territoire autour de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme :

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Une saturation des dispositifs, malgré la présence de nombreux acteurs dans le champ de l'apprentissage du français (ateliers sociolinguistiques), avec notamment un manque d'accompagnement de premier niveau pour les personnes d'origine étrangère ;
- Des acteurs associatifs positionnés sur le champ de l'illectronisme dans un contexte où les besoins sont très importants et croissants.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi et la levée des freins :**

- Lutter contre la fracture numérique, en veillant à ce que les publics résidant en QPV puissent avoir accès au numérique et soient accompagnés vers l'autonomie dans l'usage du numérique ;
- Instaurer des formations au numérique par niveau ;
- Articuler les formations aux savoirs de base avec des parcours de formation professionnelle pré-qualifiante et construire des parcours associés à une rémunération de base ;
- Adosser des structures de modes de garde ou des moyens de garde à ces actions ;
- Accompagner les démarches de dématérialisation des services publics et privés (ex : banque).

La réflexion des acteurs du territoire autour de l'investissement dans la formation pour les jeunes éloignés de l'emploi :

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Une observation commune à l'ensemble des thèmes : le niveau de qualification, et en particulier de maîtrise de la langue et des savoirs de base, comme cause de l'éloignement à l'emploi ;
- Le besoin de renouveler l'engagement des partenaires dans le financement des formations permettant de lever les freins à l'emploi (ex : formation aux savoirs de base, incluant la maîtrise de la langue et de l'outil informatique) ;
- Une logique d'appel à projets parfois préjudiciable au travail d'accompagnement des personnes (obligation d'innover / de se renouveler, déploiement tardif des fonds, etc.) ;
- Une difficulté à remplir les places des actions de formation, même sur les métiers en tension (ex : restauration, sécurité, aide à la personne) ;
- Une difficulté à mobiliser les publics sur les dispositifs mis en place.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour la formation des jeunes éloignés de l'emploi**

- Adapter les formations aux publics et travailler notamment sur l'attractivité des formations ;
- Renforcer l'animation des bassins d'emploi et le rôle du territoire en lien avec la Région ;
- Donner plus de visibilité et améliorer la connaissance de l'offre de formation (ORIANE, Défi Métiers, CFA, etc.) par les habitants des QPV ;
- Promouvoir les dispositifs intégrés de formation-insertion, comprenant des parcours mixtes avec remise à niveau et professionnalisation (ex : mise en situation en milieu professionnel de personnes ne maîtrisant pas le français).

La réflexion des acteurs du territoire autour du soutien à la création, à l'installation et au développement d'entreprises :

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Beaucoup de partenaires sur le territoire sur le sujet mais un manque de soutien à la création d'activités dans le champ de l'ESS ;
- L'expression de doutes sur le développement de l'auto-entrepreneuriat.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour le soutien à la création, à l'installation et au développement d'entreprises :**

- Développer la création soutenable, en travaillant la robustesse et en sécurisant la faisabilité des projets ;
- Promouvoir des modèles plus coopératifs ;
- Penser la place de l'ESS et de la création d'activités dans le processus de rénovation urbaine ;
- Identifier mieux encore les porteurs de projets de création d'activité ;
- Développer l'attractivité du territoire auprès des entreprises ;
- Soutenir l'installation des TPE / PME.

3. Les enjeux pour le renforcement des initiatives visant à l'amélioration du cadre de vie, de la qualité de l'offre d'habitat et l'accompagnement du renouvellement urbain

La réflexion des acteurs du territoire autour de l'accompagnement du renouvellement urbain

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Une bonne avancée du NPNRU avec le lancement des premiers projets et une attention particulière accordée à la diversification de l'habitat (accession à la propriété, nature des reconstructions, etc.) mais des difficultés qui demeurent pour disposer et partager une vision claire et un regard d'ensemble à l'échelle de l'EPT et un manque de travail en commun entre la DRIHL et la Politique de la ville sur la transformation des quartiers ;
- Un manque de places pour le petit commerce et une difficulté de pérennisation / fidélisation des commerçants : une ambition initiale qui conduit à surestimer les recettes commerciales dans la construction des plans de financement des programmes ; es locaux commerciaux livrés bruts nécessitant beaucoup d'investissement et limitant leur attractivité

- Un fonctionnement des services des collectivités qui reste encore en silo (ex : rénovation urbaine / développement commercial)
- ▶ **Les axes de travail prioritaires identifiés pour l'accompagnement du renouvellement urbain :**
 - Poursuivre le travail autour de la diversification de l'offre pour favoriser les parcours résidentiels ;
 - Généraliser et partager des éléments de méthodologie pour une approche globale des projets urbains visant à porter des visions plus intégrées des projets, ne se limitant pas à l'aménagement et l'habitat, en allant jusqu'à une valorisation financière des projets intégrés ;
 - Travailler à l'échelle du bassin de vie et pas uniquement à l'échelle du quartier ou de la ville ;
 - Mieux accompagner les projets avec relogements et travaux en milieu occupé.
 - Mobiliser les habitants et les associations à la prise de décisions et continuer la sensibilisation, l'explication et la communication sur les dispositifs de renouvellement urbain.

La réflexion des acteurs du territoire autour du traitement des copropriétés dégradées :

- ▶ **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**
 - Le déploiement du Plan Initiative Copropriété qui est engagé, mais répond tardivement à un besoin d'intervention ;
 - Des interrogations sur les effets de la vente du parc social aux locataires ;
 - Des réflexions à engager sur le portage des financements ANAH dans le cadre de copropriétés mixtes.
- ▶ **Les axes de travail prioritaires identifiés pour appuyer le traitement des copropriétés**
 - Encadrer et réguler le travail des syndicats de copropriété pour limiter les mauvaises pratiques et les comportements malhonnêtes ;
 - Sensibiliser les acheteurs aux charges liées à l'acquisition des logements ;
 - Intégrer une expertise sur les facteurs de risque face à la vente de patrimoine / logements par les bailleurs sociaux et maîtriser la future occupation des logements lors des ventes ;
 - Former les nouveaux copropriétaires et primo-accédants.

La réflexion des acteurs du territoire autour de la lutte contre les marchands de sommeil :

- ▶ **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**
 - Une problématique liée à la division pavillonnaire ;
 - Malgré des fonctionnements différenciés selon les villes, une évolution positive des dispositifs de lutte contre les marchands de sommeil, notamment avec l'apparition des permis de louer.
- ▶ **Les axes de travail prioritaires identifiés pour appuyer la lutte contre les marchands de sommeil**
 - Accompagner la montée en compétence et/ou la mutualisation de service.

La réflexion des acteurs du territoire autour de la gestion urbaine de proximité et l'amélioration du cadre de vie

- ▶ **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**
 - Une définition de la GUSP insuffisamment partagée pouvant conduire à des dysfonctionnements, notamment lorsqu'il est considéré que la mise en place de la GUSP, impliquant un réseau fortement partenarial, renvoie à des organisations différentes et propres à chaque collectivité ;
 - Les conseils citoyens constituent un nouvel acteur important de la GUSP, mais une baisse de la mobilisation collective des habitants (ex : profils des membres d'amicales), alors que l'implication des habitants a pu produire des résultats positifs ;
 - Des problématiques en matière de « vivre ensemble » hors QPV qui recoupent parfois celles des QPV avec de fortes sollicitations de la GUP sur ce volet : une perspective à confirmer avec l'installation de la Police de Sécurité du Quotidien ;
 - L'abattement TFPB reste un des principaux outils d'action sur les quartiers, mais la justification du sur-entretien est de plus en plus complexe. L'outil doit rester partenarial dans la définition des actions, et ne pas venir compenser un manque de financement de la Politique de la ville.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour dynamiser les démarches de GUSP et d'amélioration du cadre de vie**

- Renforcer le lien entre la Politique de la Ville et la GUP et partager un cadre organisationnel et méthodologique, notamment en renforçant le rôle des comités technique de la GUP ;
- Aider les conseils citoyens à monter en compétence dans la mobilisation des habitants, notamment en envisageant de nouveaux formats de mobilisation (numérique, ateliers participatifs, aller-retours avec les projets urbains) ;
- Accompagner les habitants à l'apprentissage du respect du cadre de vie ;
- Favoriser l'appropriation par les habitants de leur lieu de vie (règles de vie communes, respect, etc.) ;
- Mieux travailler en partenariat et en anticipation sur les RDC des quartiers sur le développement de l'occupation par des associations ou service de proximité en s'appuyant sur la GUSP ;
- Renforcer le co-financement des micro-projets ;
- Dresser un bilan du déploiement des médiateurs et de la contribution financière des bailleurs à ces postes ;
- Garantir le caractère partenarial du choix des actions financées par l'exonération TFPB et s'appuyer sur un diagnostic partagé communes / bailleurs.

La réflexion des acteurs du territoire autour de la gestion des attributions et de la mixité sociale

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Le déploiement d'une instance de suivi partenariale : Création de la CIL ;
- Une intégration des enjeux de mixité renforcée dans les PRU :
 - Une mise en place des protocoles relogement dans le PRU ;
 - Une prise en compte des enjeux de mixité dans les PRU ;
- Un maintien du taux de logements sociaux à proximité des gares ;
- Des objectifs chiffrés ambitieux et contradictoires :
 - Une sous-estimation des réticences des familles moins fragiles à participer de la mixité (rôle de la perception des écoles du quartier, offre de transports en commun, etc.) ;
 - Une structure des niveaux de loyers qui conduisent à une concentration des publics précaires sur les mêmes programmes ;
- Une sous-estimation des besoins de baux glissants et d'accompagnement sur le logement autonome.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour travailler à la promotion de la mixité sociale et la gestion des attributions**

- Maitriser les coûts de sortie dans les programmes neufs (ex : travailler sur le volet foncier) ;
- Attirer les ménages les moins précaires en s'appuyant sur les outils existants : Cités éducatives, politique de transports (voies de bus, fréquences de passage, etc.), travail sur l'image du quartier, offre de loisirs et de services, etc. ;
- Assurer un suivi des ménages relevant du premier quartile logé dans le parc social existant et pouvant se trouver en difficultés ;
- Valoriser le travail des bailleurs dans les réalisations de mutations et d'échanges ;
- Redéfinir certains conventionnements (restructuration de PLUS en PLAI pour répondre à la demande) ;

4. Les enjeux pour le renforcement des initiatives en faveur de la santé, du renforcement du lien social, de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité femmes-hommes

La réflexion des acteurs du territoire autour du renforcement de l'accès aux soins :

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Des difficultés de compréhension entre professionnels de santé et la population du fait de difficultés de maîtrise de la langue française ou de différences culturelles, qui ont donné lieu à certaines initiatives mais pas sur l'ensemble des territoires ;

- Des difficultés d'accessibilité financière à l'offre de soins : en effet, le tiers-payant n'est pas toujours accepté par les professionnels de santé, même dans les Maisons de santé pluridisciplinaires.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour travailler au renforcement de l'accès aux soins :**

- S'assurer de l'accessibilité financière de l'offre de santé là où cela est possible, c'est-à-dire dans les Maisons de santé pluridisciplinaires (tiers-payant).

La réflexion des acteurs du territoire autour de la prévention et de la promotion de la santé :

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Des habitants qui sont parfois peu réceptifs aux actions de prévention qui sont proposées, notamment par courrier. Des actions initiées sur certains territoires visent à répondre à ces difficultés, et pourraient être généralisées.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour travailler au renforcement de la prévention et de la promotion de la santé**

- Le développement d'actions allant vers les habitants, au plus près de leur quotidien : pieds d'immeubles, écoles, etc.

La réflexion des acteurs du territoire autour du renforcement de l'offre de soins et de suivi de la démographie médicale

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Des besoins encore importants en professionnels de santé et notamment médecins spécialistes, jugés encore trop peu nombreux et amenant à un allongement des délais d'attente avant une prise en charge. Face au manque de professionnels de santé, certaines problématiques tombent dans le spectre du PRE qui doit initialement avoir un rôle de prévention et non orienter vers la prise en charge.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour travailler au renforcement de l'offre de soins**

- La création d'équipements de proximité dans les quartiers prioritaires et notamment de Maisons de santé pluridisciplinaires.

La réflexion des acteurs du territoire pour promouvoir la participation des habitants :

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Des conseils citoyens qui fonctionnent de façon inégale selon les communes / quartiers prioritaires, avec des disparités existantes en termes de moyens matériels et d'accompagnement. Le bon fonctionnement repose surtout sur la mise en place d'un accompagnement spécifique de ces nouvelles instances ;
- Des doublons identifiés sur certaines communes entre conseils citoyens et conseils de quartiers : difficile fonctionnement en complémentarité, manque de lisibilité, etc. ;
- Une difficulté à mobiliser les habitants de façon générale en raison d'une difficulté à communiquer auprès d'eux ;
- Un manque d'intégration des conseils citoyens dans les instances de travail de la politique de la ville : langage inadapté, mauvaise anticipation des dates de réunions, horaires peu adéquats.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour travailler au renforcement de la participation des habitants :**

- Une plus grande souplesse dans le renouvellement des instances (parité des collèges, etc.) ;
- Une augmentation des moyens matériels et financiers des conseils citoyens ;
- Une plus grande rapidité dans la mise à disposition des fonds, types fonds de participation des habitants ;
- Des formations à destination des techniciens sur l'intégration des conseils citoyens aux différentes instances de travail ;
- Envisager la fusion des instances participatives existantes sur un même territoire.

La réflexion des acteurs du territoire pour renforcer l'animation et le lien social :

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Des difficultés d'intégration, de création de liens entre anciens et nouveaux habitants ;
- Un essoufflement des acteurs associatifs, avec une diminution du nombre de bénévoles et la complexité des démarches pour obtenir le financement de projets, même ceux de petite envergure ;
- Des difficultés inhérentes à l'organisation actuelle de la programmation des Contrats de ville. En effet, celle-ci tend à favoriser les associations les plus importantes au détriment des plus petites. Même si ce n'est pas le cas de toutes les communes, la programmation ne laisse parfois pas suffisamment de place aux projets expérimentaux et renouvelle le financement d'actions en place depuis plusieurs années sans qu'une évaluation solide n'ait été conduite ou que la possibilité / pertinence de la mobilisation d'autres financements n'ait été interrogée.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour travailler au renforcement des démarches d'animation et du lien social :**

- Mieux accompagner les acteurs associatifs en facilitant les démarches de demandes de financements : la possibilité de financer des actions innovantes, une plus grande réactivité dans le versement des subventions notamment les petites subventions, la simplification des dossiers de demande de subventions, l'accompagnement au montage de projets.

La réflexion des acteurs du territoire pour renforcer l'accès aux pratiques sportives et/ou culturelles

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- L'implantation dans les quartiers prioritaires d'équipements culturels ne constitue pas une réponse suffisante car ces derniers ne sont pas toujours fréquentés par les habitants du quartier ;
- Des difficultés pour l'accès à ces pratiques plus importantes pour les femmes ou les jeunes ;
- Des équipements trop peu nombreux ou trop éloignés des quartiers prioritaires.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour travailler au renforcement des démarches d'animation et du lien social :**

- Renforcer l'accompagnement des habitants vers les structures culturelles existantes et donc sur le développement de la médiation culturelle ;
- Intensifier l'accompagnement de la mobilité vers les équipements sportifs et culturels : développement des transports, aides financières à la mobilité ;
- Promouvoir les pratiques sportives des femmes : mieux accueillir les femmes dans les équipements existants, créer des sections féminines adaptées, etc. ;
- Permettre le développement de la pratique artistique au sein même des quartiers et la valorisation des cultures / savoir-faire des habitants ;
- Poursuivre la création d'équipements sportifs et culturels dans les quartiers prioritaires et les quartiers de veille.

La réflexion des acteurs du territoire pour intensifier la lutte contre le non recours et l'accès aux droits

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- L'importance croissante de la fracture numérique pour les habitants des quartiers prioritaires, en partie liée aux difficultés de maîtrise de la langue.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour travailler au renforcement des démarches d'animation et du lien social :**

- La prise en compte de la dématérialisation d'une grande partie des services publics avec le renforcement des permanences, la multiplication d'ateliers sociolinguistiques, etc.

La réflexion des acteurs du territoire pour intensifier la lutte contre les discriminations :

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Des sujets qui sont encore peu traités / pris en compte dans les quartiers : les discriminations liées au handicap ou à l'homosexualité.
- **Les axes de travail prioritaires identifiés pour travailler au renforcement de la lutte contre les discriminations**
- Une réflexion et un investissement devant se renforcer sur des actions en la matière.

La réflexion des acteurs du territoire pour promouvoir l'égalité femmes-hommes

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Un sujet qui est souvent évoqué sans pour autant faire l'objet d'une réflexion en profondeur.
- **Les axes de travail prioritaires identifiés pour travailler au renforcement de la lutte contre les discriminations**
- Une réflexion plus globale à engager pour déconstruire les représentations (pourquoi toujours évoquer les problèmes de garde pour l'emploi des femmes ? Comment inclure également le mari / le père des enfants dans ces situations ?).

5. Les enjeux pour le renforcement des initiatives pour accroître la sécurité et la tranquillité publique, prévenir la délinquance et mobiliser la justice

La réflexion des acteurs du territoire pour lutter contre la criminalité organisée et l'économie souterraine

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Des problèmes liés à l'économie souterraine qui restent prégnants sur les quartiers (pas d'effet positif, des difficultés à inverser la tendance sur les lieux concernés, malgré la bonne connaissance des terrains) ;
- Des problèmes qui restent principalement centrés sur le trafic de stupéfiants malgré d'autres difficultés observées (prostitution, dont implication de mineures, violences par armes à feu) ;
- Des difficultés s'inscrivant dans un contexte plus large (précarité économique, localisation des têtes de réseau en dehors des quartiers et de fait, moins bien connus) ;
- Recomposition / adaptation des réseaux liés au trafic et à l'économie souterraine (instrumentalisation des plus jeunes y compris de façon violente, recrutement de trafiquants extérieurs aux quartiers, capacité accrue de remplacement des éléments arrêtés, appui sur les réseaux sociaux pour de nouveaux modes opératoires) ;
- Un renforcement des dynamiques partenariales pour combattre ces situations (Implication des forces de police, médiateurs, prévention spécialisation, bailleurs et collectivités) et le développement de réponses locales (CLSPD et CISPD, vidéo-protection, etc.).

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour mieux lutter contre la criminalité organisée et l'économie souterraine**

- Aborder les problèmes liés à violence entre quartiers, entre halls, etc. : Développer des actions entre quartiers ;
- Travailler à la prévention sur les problèmes liés aux réseaux sociaux : en lien avec les établissements scolaires ;
- Développer des actions de prévention et d'accompagnement sur les enjeux de prostitution (développement de lieux d'écoute dans les quartiers, actions de sensibilisation) ;
- Engager le travail de sensibilisation dès l'école primaire, pour s'inscrire pleinement dans une logique de prévention plutôt que de réparation ;
- Accompagner le déploiement de la Sécurité du Quotidien (SQ).

La réflexion des acteurs du territoire pour améliorer la tranquillité publique et la sécurité du quotidien :

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Une absence d'amélioration notable et un sentiment d'insécurité qui reste exprimé par les habitants (dégradations et occupations dans les halls d'immeubles, incivilités ; Rodéos, motos, etc.) ;
- Des perspectives ouvertes par les évolutions réglementaires récentes mais dont les effets restent à mesurer ;
- Un renforcement des partenariats existants (fonctionnement efficace des relations entre bailleurs, police et collectivités : participation aux cellules de veille, intervention de certains bailleurs dans une logique de sensibilisation (en lien avec l'abattement TFPB) ;
- Des marges d'améliorations qui persistent : favoriser la transition lors de turn-over au sein des équipes de chacun des partenaires, fluidifier et faire intervenir plus en amont le partage d'information sur les situations identifiées (occupations de halls, tags, dégradations, etc.) ;
- Des interventions urbaines (ex : résidentialisations) qui n'ont pas forcément permis une amélioration de la situation.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour accroître la sécurité du quotidien et la tranquillité publique :**

- Renforcer la présence de proximité, avec une interrogation des participants sur les effets / risques liés à mutualisation des services de Police sur certains territoires ;
- S'appuyer sur les CLSPD, pour traiter les difficultés identifiées ;
- Engager une réflexion sur les perspectives et les effets attendus d'un renforcement des pratiques d'expulsion pour les individus posant le plus de difficultés (étudier les risques liés à un déplacement des problèmes, identifier les bénéfiques à escompter, approfondir ce sujet entre collectivités, Police, Justice, bailleurs sociaux) ;
- Fluidifier encore davantage le partage d'information pour permettre intervenir le plus en amont possible.

La réflexion des acteurs du territoire pour mieux accompagner les victimes de violences intrafamiliales

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Un travail initié dans le cadre de la programmation des Contrats de ville afin de renforcer les actions mises en place ;
- Une amélioration des moyens de communication et de repérage (meilleure sensibilisation et formation des acteurs locaux par déploiement de cellules d'écoute dans les commissariats, sensibilisation plus importante lors des dépôts de plainte, etc.) ;
- Un effet des projets de lois successifs sur la prise de conscience ;
- Meilleure identification des acteurs / meilleure reconnaissance ;
- Une meilleure remontée (fréquence, partage d'éléments) par la Police ;
- Formations sur le repérage et la prise en charge auprès de services hospitaliers ;
- Des difficultés qui perdurent toutefois en matière d'accompagnement au maintien / à la sortie du domicile des victimes avec des risques importants de ruptures (professionnelles, économiques, etc.) des personnes concernées.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour mieux accompagner les victimes de violences intrafamiliales**

- Développer des actions de formation des partenaires à l'appropriation des évolutions réglementaires ;
- Poursuivre et renforcer le travail de sensibilisation en intervenant notamment auprès des enfants dès la primaire / maternelle, à travers des actions dans les écoles ;
- Renforcer la mobilisation de personnel en matière de repérage et d'accompagnement (poursuivre le travail d'amélioration de l'accueil des victimes par les acteurs institutionnels, favoriser l'installation de permanences de psychologues, soutenir les acteurs de soutien éducatif en milieu familiales, garantir la présence de personnel formé dans les établissements) ;
- Renforcer l'offre en faveur de l'accompagnement de long terme : manque de moyens d'accompagnement au long court, pour trouver un logement, un travail, etc. dans une logique de réinsertion ;

- Garantir la mise en œuvre et l'efficacité des ordonnances d'éloignement.

La réflexion des acteurs du territoire pour renforcer l'information et la médiation en faveur de la citoyenneté

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Un désengagement des habitants de la Politique, une forme de perte de sens du collectif, et le renforcement d'un sentiment d'exclusion (une problématique pas nécessairement spécifique aux QPV mais qui y est marquée) ;
- Une mobilisation complexe des Conseils Citoyens comme outils de démocratie participative ;
- Des difficultés de mobilisation des membres ou d'association des habitants ;
- Des difficultés qui peuvent recouper des difficultés de moyens disponibles pour l'installation, l'accompagnement et le fonctionnement des instances citoyennes ;
- Des difficultés qui dépassent les seuls Conseils Citoyens (une perte de dynamique des amicales de locataires, des dynamiques anciennes (ex : conseils de quartiers) qui ont parfois souffert de l'installation des Conseils Citoyens) ;
- Une problématique à inscrire dans une réflexion plus large : comment qualifier et mettre en œuvre la citoyenneté ?
- Des phénomènes de mobilisation locale des habitants qui se maintiennent (ex : fêtes d'écoles, mouvements de contestation, etc.).

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour renforcer l'information et la médiation en faveur de la citoyenneté**

- Repenser l'association des habitants à la mise en œuvre de l'action publique sur les quartiers (apporter des réponses concrètes aux questions du quotidien pour les habitants pour éviter les découragements (ex : associer les habitants aux projets de renouvellement urbain), proposer des formes de participation plus larges des habitants aux instances de pilotage, s'appuyer sur d'autres instances que les seuls Conseils Citoyens (Comités / conseils de quartiers, Conseils des enfants, etc.) ;
- Travailler autour des outils numériques en faveur de la mobilisation et l'information des habitants ;
- Maintenir des liens de proximité : équipes de proximité (éducateurs, médiateurs, au contact du public) au contact des habitants.

La réflexion des acteurs du territoire pour lutter contre les violences en milieu scolaire

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Un renforcement de ces problèmes lié au développement des réseaux sociaux ;
- Un bilan positif des démarches de prévention des exclusions, qui sont toutefois des démarches complexes et coûteuses à mettre en place.

► **Les axes de travail prioritaires identifiés pour lutter contre les violences en milieu scolaire**

- Poursuivre et renforcer les actions de prévention (travailler autour des dangers de la banalisation de la violence, sur les risques de cyber-exclusion / cyber-harcèlement) ;
- Travailler sur le droit commun dans les quartiers : maintenir / développer des postes de personnel formés au travail éducatif.

6. Les enjeux pour agir plus efficacement en faveur des mobilités

La réflexion des acteurs du territoire pour mieux mobiliser les projets d'infrastructure et renforcer l'offre de mobilité

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Une prise en compte effective des questions de mobilité dans les projets de renouvellement urbain notamment à travers le développement du Grand Paris Express, une source de désagréments dans la phase de travaux mais constituera à terme un vrai atout pour les quartiers et les déplacements de banlieue à banlieue ;
- Des offres de mobilité « alternatives », comme le covoiturage, existent mais peinent à vraiment exister dans les quartiers prioritaires : manque de fiabilité, mauvaise connaissance de ces solutions, difficulté à les appréhender car nécessité de maîtriser les outils numériques (ex : CB numérique, réservation en ligne, etc.).

► **Les axes de travail pour renforcer la mobilisation de l'offre de mobilité**

- Une meilleure prise en compte des mobilités douces / actives (vélo, marche à pied, etc.) dans les projets urbains. Les distances du quotidien sont souvent relativement courtes, ce qui facilite l'usage des mobilités douces, et ces dernières peuvent constituer une vraie solution pour les personnes non motorisées, ou en horaires décalés. Cela nécessite néanmoins de faire évoluer les mentalités : le vélo n'est pas seulement un loisir, il peut être un choix modal au quotidien ;
- Un renforcement de l'accessibilité pour les Personnes à mobilité réduite (PMR), problématique qui se renforcera dans les années à venir au regard du vieillissement de la population dans les QPV ;
- Le renforcement de l'accès au permis de conduire qui est une priorité affichée (fait partie du plan de mobilisation nationale). Il s'agit d'un premier diplôme, souvent demandé pour trouver un emploi et de surcroît, une étape valorisante pour un jeune. Le permis à 1€ n'est cependant pas l'unique solution car elle est difficile à mobiliser sans présence de garants financiers. En revanche, des communes ont mis en place des Bourses au permis via les PIJ qui sont des options intéressantes : financement du permis de conduire en échange d'actions de bénévolat. L'accompagnement des jeunes dans le choix de leur auto-école est également un enjeu.

La réflexion des acteurs du territoire pour mieux lever les freins à la mobilité

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- De véritables freins à la mobilité subsistent dans les quartiers prioritaires : difficulté à lire un plan, à utiliser pleinement l'offre de mobilité existante, à utiliser les nouveaux outils types applications ou sites internet d'information aux voyageurs, difficulté d'obtention de l'examen du Code la route ou du permis de conduire, etc. ;
- Des quartiers qui concentrent parfois beaucoup de services et de commerces avec, par conséquent, une absence d'incitation à la mobilité au-delà du quartier.

► **Les axes de travail pour renforcer la mobilisation de l'offre de mobilité**

- La mobilité constitue une vraie compétence qui doit faire l'objet d'un apprentissage. Des structures existent aujourd'hui pour accompagner les personnes dans le développement de ces compétences, comme les plateformes de mobilité ou diverses associations conduisant des actions d'accompagnement à la mobilité. Pour autant, ces actions ne sont pas suffisamment nombreuses pour couvrir l'ensemble des besoins ;
- Des actions pourraient être conduites dans les écoles par l'équipe pédagogique (scolaire / périscolaire) pour travailler davantage sur la mobilité dès le plus jeune âge.

La réflexion des acteurs du territoire pour mettre en réseau les acteurs des transports, économiques et associatifs

► **L'évolution des enjeux et des besoins depuis 2015 :**

- Si les questions de mobilité sont bien prises en compte dans les projets urbains, notamment dans les quartiers ANRU, les différentes offres de mobilité n'apparaissent pas toujours coordonnées entre elles avec des cadencements insuffisants, des difficultés de correspondance entre modes, etc. Au regard de ces inconvénients, les usagers sont alors tentés de privilégier la voiture individuelle ;

- L'absence d'organisation de la mobilité à l'échelle des grands pôles d'emplois du territoire : le Marché de Rungis ou la Zone aéroportuaire d'Orly.
- **Les axes de travail pour mieux mettre en réseau les acteurs des transports, économiques et associatifs**
- Au niveau institutionnel : il serait nécessaire de faire de la mobilité une thématique transversale qui soit mieux prise en compte dans l'ensemble des projets urbains, économiques, de cohésion sociale, etc. Cela relève-t-il de la Politique de la ville ou du droit commun ?
- Pour les acteurs de la mobilité : une meilleure coordination des différents opérateurs de mobilité et modes de transports pour faciliter les trajets intermodaux et rendre plus attractifs les transports en commun ;
- Dans les pôles d'emplois : une meilleure organisation de l'offre de mobilité à l'image de ce qui est organisé à Roissy (Filéo) ou sur le plateau de Saclay : organisation du covoiturage, service de transport à la demande, etc. Cela répondrait aux besoins de mobilité en horaires décalés.

Article 6 – Engagements renforcés et réciproques

Sur la base des préconisations des différentes études et rapports produits localement, des réflexions issues de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville et de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, du travail de concertation conduit dans le cadre de l'élaboration du présent protocole tel que présenté dans l'article précédent, les partenaires institutionnels collectivement engagés dans la réduction des inégalités territoriales ont souhaité, sans remettre en cause les orientations générales des contrats de ville, se mobiliser pour renforcer la mobilisation du droit commun et coordonner leur intervention autour des cinq axes suivants :

1. Agir résolument en faveur de la réussite éducative et de l'autonomisation de la jeunesse
2. Garantir la présence des services publics et de moyens humains de proximité sur les quartiers
3. Poursuivre et accompagner les démarches de participation des habitants
4. Permettre l'accès à l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés
5. Renforcer les logiques de réseaux et la coordination des partenaires au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers

Cette mobilisation autour de ces 5 axes se trouve déclinée par la suite en objectifs et priorités d'interventions que les engagements réciproques des acteurs devront permettre de réaliser dans les années à venir.

La mise en œuvre des engagements suivants relève de la responsabilité partagée de l'ensemble des signataires. Toutefois, pour en garantir la mise en œuvre opérationnelle et le suivi, il est apparu nécessaire d'identifier précisément les priorités et les engagements réciproques qui s'y rapportent. Cette identification n'exclut pas la possibilité que les partenaires puissent intervenir dans la mise en œuvre des orientations et actions pour lesquelles ils ne sont pas cités. De même, les partenaires, pour tenir compte des évolutions et besoins du territoire, restent susceptibles de poursuivre des objectifs complémentaires. Ces objectifs feront l'objet d'une présentation en Conférence annuelle des partenaires signataires dans un souci de transparence et de dialogue constructif. C'est dans cet esprit qu'il est notamment attendu de fixer au cours de la première année d'application de ce protocole, les indicateurs d'impact pour chaque priorité, permettant non seulement de témoigner de la mobilisation supplémentaire de moyens d'intervention autour de chaque priorité, mais également de la plus-value effective de l'intervention collective pour le devenir des territoires. La déclinaison de ces indicateurs d'impacts doit faire l'objet d'un travail

partenarial, lié à la mise en place de l'évaluation du protocole, suivant les dispositions de l'article 7 du présent protocole.

Si des modifications substantielles devenaient nécessaires à l'aune de l'évolution des objectifs ou de la définition des indicateurs d'impacts, un avenant au présent protocole serait proposé conformément à l'article 7 (7.2 – Evaluation).

1. Agir résolument en faveur de la réussite éducative et de l'autonomisation de la jeunesse

En cohérence avec les priorités énoncées au niveau national et par le Pacte de Dijon, les signataires des contrats de ville souhaitent favoriser la réussite éducative au sens large, le soutien aux familles, et la convergence des actions entreprises par les acteurs territoires.

Objectif 1.1 : Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire

INDICATEURS DE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réussite au diplôme national du brevet des collèges - Taux d'élèves ayant une année de retard ou plus à l'entrée en 6^{ème} - Part des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme 				
PRIORITES DU PROTOCOLE	PRIORITES	ENGAGEMENTS QUI S'Y RAPPORTENT	PARTENAIRES QUI S'Y ENGAGENT	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'IMPACT
	1. Favoriser la réussite et la persévérance scolaire	Soutenir & améliorer le fonctionnement des Programmes de Réussite Educative (PRE) tout en offrant une visibilité sur les moyens financiers alloués Soutenir les dispositifs relais Déployer un atelier OEPRE dans chaque Cité Educative	Etat et communes / EPT	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires d'un parcours de réussite éducative issus des QPV - Moyens financiers alloués au financement des PRE par chaque partenaire - Taux d'individualisation des PRE - Nombre de réunion des EPS 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
		Dédoubler les classes de CP/CE1 de REP de de REP+	Etat (Education Nationale), communes	- Nombre de groupes classes dédoublées	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

		Développer les offres de stage de qualité pour les élèves de 3 ^e de REP et REP+	Etat (Education nationale), collectivités	- Nombre de stages pourvus par les plateformes « mon stage de 3 ^e » / « stages3e.essonne.fr »	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>	
		Déployer une cordée de la réussite dans chaque Cité Educative	Etat (Education nationale), collectivités	- Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre d'une cordée - Rapport tuteur/tutorés	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>	
	2. Coordonner l'ensemble des acteurs éducatifs au service de la réussite et de l'ambition scolaire		Généraliser les PEDT et plans mercredi	Etat, communes, EPT	- Composition des réseaux d'éducation prioritaire et instances de pilotage des PEDT - Nombre PEDT-Plans mercredi validés	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
			Expérimenter la Cité éducative à Orly et Villeneuve-Saint-Georges, et généraliser l'approche promue par le label en intégrant les acteurs de la Politique de la ville dans les réseaux existants (REP/REP+, PEDT)	Etat et communes / EPT	- Nombre de cités éducatives labellisées - Nombre de jeunes bénéficiaires des actions des cités éducatives	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
			Améliorer l'articulation entre le dispositif « Ecole ouverte » et s'assurer de la coordination avec le dispositif VVV	Etat (Education Nationale)	- Nombre de jeunes bénéficiaires du dispositif	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

		Renforcer le dispositif « devoirs faits » sur le territoire	Etat	- Nombre d'élèves inscrits sur le dispositif « devoirs faits »	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	3. Structurer et soutenir les dispositifs d'accompagnement à la scolarité	Coordonner et soutenir les porteurs de projets intervenant dans le champ de l'accompagnement à la scolarité et de la médiation scolaire, de la lutte contre le décrochage	Etat / communes / EPT / Départements	<ul style="list-style-type: none"> - Montants accordés aux associations et organismes intervenant dans ces domaines, dans le cadre de la programmation Politique de la ville et du droit commun des partenaires - Nombre et nature des actions réalisées au sein des établissements scolaires - Cartographie des acteurs de l'accompagnement à la scolarité - Nombre d'ateliers proposés et nombre de places disponibles par niveaux 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	4. Renforcer l'impact de l'aide à la parentalité dans les mesures de soutien à la réussite éducative	<p>Soutenir les actions au titre des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) développées autour de l'axe « parentalité » sur tous les niveaux scolaires</p> <p>Renforcer le maillage des ateliers parentalité (dont REAAP)</p>	CAF et communes	<ul style="list-style-type: none"> - Montant des financements accordés par la CAF - Nombre des participants issus des QPV en ateliers CLAS/REAAP 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

2. Garantir la présence des services publics et de moyens humains de proximité sur les quartiers

Par cette deuxième orientation, les partenaires souhaitent affirmer la nécessité de maintenir et de déployer des moyens humains de proximité pour soutenir les habitants des quartiers dans les domaines suivants : animation et lien social, accès aux droits et lutte contre l'illectronisme, sécurité et prévention de la délinquance, accès à des pratiques sportives et culturelles, santé. Dans ces domaines, les moyens du droit commun seront mobilisés prioritairement, de façon à garantir l'équité d'accès aux équipements et services publics et la sécurité quotidienne pour tous les habitants du territoire. En référence à la circulaire du Premier Ministre du 1^{er} juillet 2019, les QPV seront pris en compte dans le déploiement des « Maisons France Services », point d'accroche transversal sur le territoire.

Objectif 2.1 : Soutenir le tissu associatif et l'animation de la vie sociale dans les quartiers, notamment à des fins d'accès aux droits

INDICATEUR DE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de postes créés au sein des quartiers - Nombre de centres sociaux et espaces de vie sociale créés 				
PRIORITES DU PROTOCOLE	PRIORITES	ENGAGEMENTS QUI S'Y RAPPORTENT	PARTENAIRES QUI S'Y ENGAGENT	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'IMPACT
	1. Renforcer les moyens en ingénierie pour dynamiser et structurer l'action associative de proximité	Accroître le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019	Etat	- Nombre de postes créés bénéficiant d'une subvention FONJEP	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
		Accroître le nombre de postes d'adultes-relais	Etat, communes, EPT	- Nombre de postes d'adultes-relais créés, notamment dans les Cités Educatives	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

2. Améliorer la couverture territoriale, l'offre de service, et l'amplitude horaire des structures d'animation de proximité	Soutenir l'ouverture de centres sociaux ou espaces de vie sociale en QPV d'ici 2022	CAF et Communes	- Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Maintenir un soutien aux centres sociaux existants bénéficiant de l'agrément de la CAF et de financements des Départements	CAF et Départements	- Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale en QPV agréés par les CAF et financés par les Départements et les CAF et montants associés	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	Evolution des plages d'ouverture des Centres Sociaux	CAF et Départements	- Augmentation des activités et de l'amplitude horaire des centres sociaux (dont soir et week-end)	-
	Accroître le nombre d'animations dans les quartiers portées par les bailleurs et l'implication des bailleurs dans le soutien à la vie associative	Bailleurs	- Nombre d'actions d'animation sociale organisées par les bailleurs - Nombre d'association réalisant de l'animation de vie sociale financées par les bailleurs.	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

Objectif 2.2 : Garantir la sécurité du quotidien dans les quartiers

INDICATEURS DE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de faits de délinquance constatés pour 1000 habitants - Evolution du trafic et de la revente de stupéfiants sans usage 				
PRIORITES DU PROTOCOLE	PRIORITES	ENGAGEMENTS QUI S'Y RAPPORTENT	PARTENAIRES QUI S'Y ENGAGENT	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'IMPACT
	1. Garantir une présence de proximité en prévention de la dégradation du cadre de vie	Maintenir et développer les dispositifs de médiation sociale à des fins de tranquillité résidentielle	Communes, EPT, Bailleurs sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents de médiation sociale dans les QPV et taux de financement des postes par les bailleurs sociaux - Montant et part de l'abatement TFPB consacré à cette action 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	2. Améliorer les capacités d'intervention partenariale dans le traitement de la délinquance	Accompagner le déploiement de la Police de Sécurité du Quotidien	Etat/EPT/Communs	- Nombre de groupes de partenariat opérationnel (GPO) visant les QPV	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
Renforcer les partenariats existants dans le cadre des Contrats Locaux et Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CI/LSPD) et fluidifier le partage d'informations entre les partenaires		Etat / communes / Bailleurs sociaux / EPT / Départements	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cellules de veille visant les QPV et fluidité de l'échange d'informations - Nombre de contrats locaux de lutte contre les violences sexistes et sexuelles signés 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>	

Objectif 2.3 : Renforcer l'offre culturelle, artistique et sportive au sein ou à proximité des quartiers et son accessibilité

INDICATEURS DE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio d'équipements culturels pour 1000 habitants - Ratio d'équipements sportifs pour 1000 habitants - Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants - Nombre d'actions culturelles organisées par quartier 				
PRIORITES DU PROTOCOLE	PRIORITES	ENGAGEMENTS QUI S'Y RAPPORTENT	PARTENAIRES QUI S'Y ENGAGENT	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'IMPACT
	1. Faciliter l'éveil, la découverte et la durabilité des pratiques culturelles et artistiques au sein des QPV, en renforçant la médiation culturelle	Développer dans le cadre du droit commun, l'ouverture des équipements à des projets et aux partenariats favorisant la pratique musicale par les habitants des QPV	Etat, communes, CAF, EPT, Départements	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'habitants des QPV impliqués dans les projets « DEMOS » dans les QPV - Nombre de projets « Orchestres à l'école » dans les QPV - Nombre de projets menés par les Conservatoires de l'EPT dans les QPV 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
		Développer la lecture dans les QPV par des animations autour du livre (contes, rencontres avec des auteurs, boîtes à livre, lire à bébé, théâtre...)	Etat, communes, EPT	- Nombre d'animations proposées en QPV	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
		Inciter les populations des quartiers à avoir des pratiques culturelles hors de leur quartier (déplacement au Conservatoire ou dans les Médiathèques, visites d'exposition, concerts)	Etat, communes, EPT	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'élèves issus de QPV dans les conservatoires - Nombre de sorties culturelles organisées par les associations ou centres sociaux 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

	2. Soutenir le maillage territorial en équipements de découverte sportive, culturelle ou ludique	Déployer les Micro-Folies, musées numériques de proximité, théâtre de rue, micro-concerts, etc. ¹	Etat, communes, EPT, Départements	- Nombre et proportion de Micro-Folies déployées dans les QPV	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
		Développer et conforter une offre en équipements socio-culturels et sportifs sur les quartiers	Etat (ANRU), Collectivités	- Nombre et nature des équipements programmés dans les QPV ou à proximité immédiate	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	3. Renforcer les activités supports à l'inclusion sociale et citoyenne	Soutenir les actions sportives à vocation d'inclusion sociale et territoriale, permettant de mobiliser les jeunes dans une dynamique d'insertion et/ou de faire la promotion de valeurs citoyennes	Etat, CAF et Collectivités	- Evolution de la mixité femme-homme au sein des actions soutenues - Evolution des actions et des supports proposés pour déployer un programme d'inclusion sociale et citoyenne de la jeunesse	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

¹ Voir le site du Ministère de la Culture pour plus de précisions sur les Micro-Folies : <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Culture-et-territoires/Plan-Culture-pres-de-chez-vous/Micro-folies>

Objectif 2.4 : Garantir l'accès aux soins dans les quartiers en développant la présence des professionnels de santé

INDICATEURS DE CONTEXTE	- Nombre de médecins et professionnels de santé dans les QPV pour 1000 habitants				
PRIORITES DU PROTOCOLE	PRIORITES	ENGAGEMENTS QUI S'Y RAPPORTENT	PARTENAIRES QUI S'Y ENGAGENT	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'IMPACT
	1. Accroître la couverture territoriale et l'accessibilité des offres de soins et la coordination des actions de promotion de la santé	Soutenir les dispositifs d'aide à l'installation de personnels de santé dans les quartiers (maisons de santé, centres pluridisciplinaires de santé...)	ARS, Etat et communes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets d'installation soutenus - Nombre de nouveaux médecins installés et personnels soignants autres (orthophonistes, psychologues, infirmiers) 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
		Encourager la coordination des acteurs et des actions de santé	ARS, Etat et communes	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des actions engagées dans le cadre des CLS - Couverture en CLSM 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

3. Poursuivre et accompagner les démarches de participation des habitants et l'engagement des jeunes

Par cette troisième orientation, les partenaires signataires des contrats de ville rappellent le caractère prioritaire de l'axe de participation des habitants, qui doit se traduire par un accompagnement et un renforcement du rôle des Conseils Citoyens, mais aussi et plus largement de l'ensemble des démarches de concertation et de valorisation de l'engagement citoyen.

Objectif 3.1 : Développer la participation des habitants dans tous les domaines, particulièrement le cadre de vie et le renouvellement urbain

INDICATEUR DE CONTEXTE	- Nombre de démarches participatives soutenues				
PRIORITES DU PROTOCOLE	PRIORITES	ENGAGEMENTS QUI S'Y RAPPORTENT	PARTENAIRES QUI S'Y ENGAGENT	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'IMPACT
	1. Poursuivre la structuration, sur l'ensemble des territoires concernés des conseils citoyens	Soutenir le fonctionnement des Conseils Citoyens et la formation des acteurs (conseillers citoyens et professionnels) sur le thème de la participation des habitants	Etat, EPT, communes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs (conseillers citoyens et professionnels) formés - Montants des subventions allouées au fonctionnement des Conseils Citoyens - Moyens mis en œuvre 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
		Généraliser l'installation et l'animation des Conseils citoyens pour couvrir l'ensemble du territoire	Etat, EPT, communes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres de réunions tenues par Conseil citoyen - Nombre de locaux utilisés par les Conseils citoyens - Nombre de contributions produites par les Conseils citoyens 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

	2. Garantir et assurer la montée en puissance des fonds participatifs	Soutenir les initiatives des habitants et les micro-projets associatifs par des moyens dédiés et faciles d'accès	Etat et EPT	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets soutenus et montants engagés dans le cadre du Fonds participatif des Conseils Citoyens (FPCC) en Essonne - Nombre de projets soutenus et montants engagés dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives locales (FSIL) - Expérimentation de la mise en place d'un Fonds de Participation des Habitants en association avec les conseils citoyens 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
	3. Respecter dans la durée l'impératif d'association et d'implication des habitants dans les projets liés au cadre de vie	Développer la participation des habitants aux Projets de Renouvellement Urbain (PRU), en phases de conception et de travaux	Etat (ANRU), EPT, communes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Maisons du Projet - Nature et fréquence des actions de communication et de concertation - Incidence de la concertation sur le contenu des PRU 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
		Développer la participation des habitants aux démarches de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)	EPT, communes	<ul style="list-style-type: none"> - Nature des outils de participation (diagnostics en marchant, réunions de concertation, etc.) et nombre de territoires couverts 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>

	4. Conforter l'engagement des jeunes dans la vie civique	Encourager la participation des jeunes dans les Conseils Citoyens en accroissant le nombre de services civiques	Etat, communes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de services civiques créés - Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique 	- <i>Déterminés au cours de l'année 2020</i>
--	--	---	----------------	---	--

4. Permettre l'accès à l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés

Pour atteindre cet objectif, les partenaires signataires des contrats de ville souhaitent créer les conditions du rapprochement entre les habitants des quartiers et les acteurs du service public de l'emploi (Etat, Pôle Emploi, Missions Locales, Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi), tout en renforçant l'offre de formation et d'accompagnement adaptée aux besoins spécifiques des publics. L'ampleur des enjeux liés à l'emploi et au développement économique sur les territoires conduit en outre à considérer cette thématique comme axe principal de programmation. A ce titre, l'Etat consacrera 25% des crédits dédiés à la Politique de la ville (BOP 147) pour les projets relevant du développement économique et de l'emploi. Dans le cadre de la déclinaison régionale de la mise en œuvre du plan national de mobilisation pour l'emploi, la transition écologique et numérique, les territoires des QPV doivent faire l'objet d'une attention particulière en cohérence avec les objectifs portés par le protocole. Par ailleurs, l'EPT pourra, à son échelle et dans le cadre de sa compétence, promouvoir l'apprentissage auprès des acteurs intervenant dans ce champ. Il pourra également contribuer à le faire connaître auprès des publics par le biais de ses partenaires ou lors d'événements spécifiques.

Objectif 4.1 : Renforcer et adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers

INDICATEURS DE CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage - Nombre de demandeurs d'emploi 				
PRIORITES DU PROTOCOLE	PRIORITES	ENGAGEMENTS QUI S'Y RAPPORTENT	PARTENAIRES QUI S'Y ENGAGENT	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'IMPACT
	1. Structurer et coordonner les dispositifs facilitant la réalisation de parcours d'insertion et d'accès à l'emploi	<p>Développer l'offre d'accompagnement renforcé des personnes éloignées de l'emploi de droit commun (accompagnement global, accompagnement Pôle Emploi, garantie d'activité départementale, etc.)</p> <p>Accroître la mobilisation des publics en développant le soutien aux porteurs de</p>	Etat, Départements	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et part de bénéficiaires de la Garantie d'activité départementale en QPV 	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminés au dernier trimestre 2019
			Communes, Etat, Départements	<ul style="list-style-type: none"> - Montants accordés aux associations et organismes intervenant 	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminés au dernier trimestre 2019

	projets qui relaient les dispositifs institutionnels et réalisent un accompagnement renforcé des personnes éloignées de l'emploi		dans ces domaines, dans le cadre de la programmation Politique de la ville et du droit commun des partenaires	
	Développer la coordination des acteurs de l'insertion et de l'emploi et la complémentarité des offres en direction des publics en insertion	Etat, Départements, EPT	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et - Elaboration de chartes locales d'insertion au bénéfice des quartiers - Création de « cellules opérationnelles » favorisant l'articulation entre partenaires autour des situations individuelles 	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>
	Développer les périodes d'immersion et de découverte des métiers pour les personnes en situation de handicap	Départements	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de travailleurs handicapés bénéficiaires de mises en situation en milieu professionnel - Nature et nombre de partenaires mobilisés dans l'accueil en immersion des personnes en situation de handicap 	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>
2. Etayer les opportunités d'emplois accessibles aux habitants des QPV en voie d'insertion	Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers	Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'emplois francs créés 	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>
	Optimiser le recours à la clause sociale dans les marchés publics, diversifier les marchés supports de la clause sociale et accroître	Départements, Communes, EPT	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de marchés clauses - Nombre d'heures d'insertion réalisées - Nombre de salariés de 	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>

	le recours aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)		l'IAE - Nombre de sorties positives	
	<p>En lien avec la déclinaison territoriale du plan de mobilisation pour l'emploi, traiter la question des métiers en tension accessibles aux habitants des QPV</p> <p>1. Informer via les plateformes numériques, ViensVoirMonTaf, Boussole des jeunes, Jobirl.com...sur les métiers en tension.</p> <p>2. Mobiliser les PIJ sur l'information sur les métiers en tension à l'aide d'un kit de communication dédié.</p> <p>3. Étendre sur les interco et QPV l'opération « vers un métier ».</p> <p>4. Systématiser dans chaque dispositif de promotion de l'emploi, l'information sur les métiers en tension</p>	Etat, EPT	<i>Déterminés eu cours du dernier trimestre 2019</i>	
	Développer les entreprises à but d'emploi (dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) et coopératives de services	EPT, Communes	- Nombre de territoires labellisés TZCLD et nombre de bénéficiaires en QPV	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>
3. Travailler sur les vocations et représentations	Communiquer davantage et mieux sur les exemples de réussite professionnelle des	EPT, communes	- Nombre d'actions de communication (susceptibles de	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>

	de carrière des habitants des QPV	habitants des quartiers		concerner plusieurs exemples de réussite professionnelle)	
--	-----------------------------------	-------------------------	--	---	--

Objectif 4.2 : Lever les freins spécifiques à l'emploi (maîtrise des savoirs de base, mobilités)

INDICATEUR DE CONTEXTE	- Nombre de bénéficiaires d'actions d'insertion visant la levée des freins à l'emploi				
PRIORITES DU PROTOCOLE	PRIORITES	ENGAGEMENTS QUI S'Y RAPPORTEMENT	PARTENAIRES QUI S'Y ENGAGENT	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'IMPACT
	1. Lutter contre l'illectronisme, l'illettrisme et soutenir l'acquisition des savoirs de base (dont linguistique, numérique) des publics éloignés de l'emploi	Développer et soutenir les actions d'animation, formation et de médiation à l'usage du numérique	Communes, EPT, Etat,	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de certifications Clé@venir validées en QPV - Nombre et part des bénéficiaires d'actions « e-illectronisme » en QPV - Nombre d'animateurs / médiateurs numérique formés intervenant en QPV 	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>
		Instaurer une coordination locale en matière de lutte contre l'illectronisme et investir sur ces thématiques	Etat et EPT	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illectronisme - Nombre et part de bénéficiaires d'actions 	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>

			de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage des savoirs de base en QPV	
	Inciter les entreprises à soutenir l'apprentissage de la langue française pour leurs salariés, en développant une « clause d'apprentissage de la langue » sur le même modèle que la clause sociale	EPT, communes	- Nombre de marchés clausés et nombre de bénéficiaires de cette clause	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>
	Orienter et renforcer l'offre de formation aux savoirs de base pour les publics fragiles et éloignés de l'emploi, en prenant appui sur le Plan d'investissement dans les compétences (PIC)	Etat, Région, EPT, communes	- Nombre de bénéficiaires d'actions de formation aux savoirs de bases en QPV (ateliers socio-linguistiques, ateliers pédagogiques personnalisés, CLéA, autres formations comprenant des parcours mixtes avec remise à niveau et professionnalisation)	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>
2. Soutenir la mobilité dans une logique de rapprochement de l'emploi des publics qui	Développer les aides directes à la mobilité et les intégrer dans les formations et en milieu professionnel (ex : chèque mobilité de la Région, financement du permis de conduire, formation CACES, accès à certains sites en horaires décalés, etc.)	Etat, Région, EPT, communes	- Nombre de bénéficiaires d'aides à la mobilité par type d'aide et part de bénéficiaires en QPV	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>

	en sont le plus éloignés	<p>En lien avec la déclinaison territoriale du plan national de mobilisation pour l'emploi :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser pour chaque QPV les conditions de dessertes en moyens de transports collectifs (lignes de bus, RER, train...) 2. Renforcer avec les opérateurs l'offre de mobilité et taxis collectifs 3. Soutenir dans les programmes d'actions « Politique de la ville » les actions type « garages solidaires » ... 	Etat, EPT, Département, Région	<i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>
		Accompagner les initiatives prises par les acteurs locaux visant à lever les freins psychologiques à la mobilité (peur de sortir du quartier), particulièrement les plateformes de mobilité	Etat, EPT, communes	<p>- Montants accordés aux associations et organismes intervenant dans ces domaines, dans le cadre de la programmation Politique de la ville et du droit commun des partenaires</p> <p>- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i></p>

		<p>En lien avec la déclinaison territoriale du plan de mobilisation pour l'emploi, mettre en relation la demande et l'offre de places de gardes pour les demandeurs d'emploi en reprise d'activités en promouvant les possibilités de garde atypiques</p>	<p>Etat, EPT, communes</p>	<p>- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i></p>	<p>- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i></p>
--	--	---	----------------------------	--	--

Objectif 4.3 : Soutenir l'accès à l'emploi des jeunes

INDICATEUR DE CONTEXTE	- Taux de chômage des 15-24 ans				
PRIORITES DU PROTOCOLE	PRIORITES	ENGAGEMENTS QUI S'Y RAPPORTENT	PARTENAIRES QUI S'Y ENGAGENT	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'IMPACT
	1. Faire accéder les jeunes les plus éloignés de l'emploi à la formation et à l'accompagnement vers l'emploi	Investir pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification	Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résidant en QPV - Nombre et part de jeunes en E2C résidant en QPV 	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>
		Revisiter les pratiques d'accompagnement des jeunes vers l'emploi en s'appuyant sur le plan d'insertion pour la jeunesse (PRIJ)	Etat, EPT	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes accompagnés dans le cadre du PRIJ 	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>
	2. Favoriser l'ouverture des entreprises à l'apprentissage et à l'insertion professionnelle des jeunes	<p>Promouvoir l'apprentissage et accroître le nombre d'apprentis issus des quartiers, en appui sur le « Plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle » et le PAQTE</p> <p>Sensibiliser, mobiliser et renforcer l'offre d'apprentissage, d'emplois et de stages. Mobiliser les acteurs autour des actions</p>	Etat et EPT, communes, Région	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'apprentis issus des QPV 	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>

	<p>portées par les intercommunalités comme par exemple Campus Jeunes et Forum CFA. Prendre appui sur les CLEE. Communiquer très largement sur les journées portes ouvertes des CFA</p> <p>Mobiliser les entreprises sur l'apprentissage via les associations de chefs d'entreprises</p> <p>Introduire le soutien aux actions « apprentissage dating » dans les programmations des actions annuelles de la Politique de la ville.</p> <p>Envisager d'installer un dispositif de coordination des dispositifs emploi/formation pour les jeunes par territoire intercommunal.</p>			
--	--	--	--	--

5. Renforcer les logiques de réseaux et la coordination des partenaires au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers

A travers cette dernière orientation, les partenaires souhaitent rappeler l'objectif fondamental de coordination de leurs interventions, impliquant de partager des orientations communes et de s'engager pour une transparence maximale. En particulier, ils souhaitent améliorer le fonctionnement de l'appel à projets Politique de la ville pour en maximiser l'impact, notamment au regard du soutien à l'émergence d'actions nouvelles et innovantes.

Objectif 5.1 : Améliorer la gouvernance locale de la Politique de la ville

INDICATEUR DE CONTEXTE	- Appréciation des signataires concernant la qualité des partenariats et la fluidité de l'échange d'informations				
PRIORITES POUR LE PROTOCOLE	PRIORITES	ENGAGEMENTS QUI S'Y RAPPORTENT	PARTENAIRES QUI S'Y ENGAGENT	INDICATEURS DE SUIVI	INDICATEURS D'IMPACT
	1. Formaliser un cadre partenarial de programmation favorisant l'émergence et la pérennisation d'actions à la hauteur des enjeux sur les quartiers	Améliorer la coordination entre les financeurs et les services de l'Etat : partager des outils communs et ergonomiques pour l'instruction des dossiers, et stabiliser les règles de l'appel à projets Politique de la ville dans l'objectif de faciliter les démarches de demandes de financements des associations (en faisant notamment progresser le nombre de CPO)	Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Partage et respect d'un calendrier commun - Partage et ergonomie des outils de suivi de l'appel à projets Politique de la ville - Stabilité effective des règles de l'appel à projets - Présence des services et partenaires aux Comités techniques de programmation - Montant des cofinancements par chacun des partenaires des 	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>

			projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets Politique de la ville		
	Soutenir l'émergence de projets structurants et intercommunaux	Etat et EPT	- Nombre de projets intercommunaux soutenus dans le cadre de l'appel à projets Politique de la ville et montants associés	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>	
	Soutenir l'émergence de nouvelles actions à caractère expérimental et le renouvellement des actions existantes dans le cadre de la programmation Politique de la ville	Etat et EPT, communes	- Nombre d'actions nouvelles au sein de la programmation Politique de la ville et montants associés - Nombre d'actions bénéficiant du label « actions innovantes » et montants associés	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>	
	Assurer une présentation de la programmation liée à la TFPB en même temps que celle liée au programme 147 afin de renforcer la lisibilité et la complémentarité des moyens déployés	EPT, communes, Bailleurs sociaux	- Présentation effectivement coordonnée des programmations	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>	
2.	Garantir les conditions d'une bonne collaboration et mobilisation de	Favoriser l'engagement des entreprises du territoire au bénéfice du tissu associatif et des habitants des quartiers	EPT	- Nombre d'entreprises mobilisées dans le cadre du Fonds de dotation et montants associés	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>

	l'ensemble des partenaires, signataires et parties tierces, autour des enjeux des Contrats de ville	Renouveler la gouvernance des contrats de ville en s'assurant de la mobilisation effective des partenaires signataires	Ensemble des signataires	- Nombre de participants et niveaux de mobilisation des partenaires dans les instances de suivi et de pilotage des contrats de ville	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>
		Garantir une présence de l'Etat sur le terrain par le maintien des délégués du Préfet.	Etat	- Présence d'un délégué du Préfet sur chaque contrat de ville	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>
	3. Renforcer les modalités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des Contrats	Soutenir les porteurs de projets dans l'évaluation de leurs actions	EPT	- Nombre de porteurs de projets et professionnels formés à l'utilisation de l'outil d'évaluation conçu dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville - Taux de renseignement de l'outil	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>
		Réaliser des évaluations d'impacts ciblées sur certains engagements, actions ou dispositifs, et communiquer leurs résultats à l'ensemble des partenaires	Etat et EPT	- Réalisation effective d'évaluations d'impacts et incidence des évaluations sur le contenu et la conduite des actions - Taux de cofinancement par l'Etat des études	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>

	Diffusion des données et analyses des observatoires sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille pour identifier les quartiers en décrochage et prendre les mesures adaptées.	Etat / EPT : Départements / Bailleurs / Communes	- Temps de travail collectifs autour des données et analyses	- <i>Déterminés au dernier trimestre 2019</i>

Article 7 – Pilotage

7.1. Instances de gouvernance

Dans un souci de renforcement de la coopération entre les parties prenantes, une Conférence annuelle des partenaires signataires des contrats de ville sera tenue à l'échelle du territoire de l'EPT. Elle aura pour mission de valider le bilan de l'année écoulée au regard des engagements du présent protocole et de formaliser les axes prioritaires pour l'année à venir, dont la mise en œuvre sera réalisée localement dans le cadre de chacun des contrats de ville.

La Conférence se substitue, dans cette mission d'orientation générale et de mise en cohérence, aux Comités de pilotage inter-contrats de ville précédemment organisés à l'échelle de chacun des deux départements de l'Essonne et du Val-de-Marne. A ce titre, les services de l'Etat et les autres partenaires s'engagent à instaurer une gouvernance interdépartementale à l'échelle du Grand-Orly Seine Bièvre.

Les travaux de cette Conférence s'appuieront sur les instances techniques et de pilotage propres à chaque contrat de ville, et sur les instances de pilotage des dispositifs spécifiques (ex : PRE, CLSPD, ASV, etc.).

Il s'agit donc de permettre la continuité de l'action des instances de gouvernances existantes en s'assurant de leur intégration dans la prise de compétence de l'EPT en matière de Politique de la ville. Ainsi, le schéma de gouvernance posé dans chaque contrat de ville, et actualisé le cas échéant, demeure le niveau de pilotage de référence. Ces instances sont co-présidées par le vice-président de l'EPT et les représentants de l'Etat en association forte avec les élus municipaux.

Les partenaires de chaque contrat de ville veilleront à réunir à minima une fois par an le comité de pilotage du volet éducatif et deux fois par an le comité de pilotage de chaque contrat de ville afin de resserrer la mobilisation et la coordination des acteurs autour de la programmation annuelle : suivi renforcé de l'avancement de la programmation et analyse approfondie des bilans.

Les instances techniques des différents contrats de ville se réuniront en tant que de besoin pour développer la capacité d'expertise thématique (en particulier dans le cadre du renforcement du pilier emploi et développement économique).

L'évaluation des actions constituera un élément essentiel d'orientation pour la programmation N+1.

Le contenu des engagements pourra être actualisé tous les ans au regard du bilan annuel de mise en œuvre du présent protocole et des décisions prises par la Conférence annuelle des partenaires.

L'objectif du protocole étant d'affirmer les priorités et de stabiliser l'action des opérateurs autour de celles-ci, il est attendu que l'ensemble des signataires travaillent en bonne intelligence autour de ce cadre programmatique. En cas d'évolution ou d'inflexions des priorités ou orientations nationales, l'EPT et les communes exprimeront à leurs partenaires les arbitrages nécessaires au maintien des actions validés.

7.2. Evaluation

La mobilisation des partenaires et les engagements précédemment visés s'inscrivent dans une volonté de réduction des inégalités territoriales et d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires qu'il convient d'évaluer pour s'assurer de bénéfices tangibles pour les habitants.

Au-delà des données produites par l'observatoire national de la Politique de la ville et du système d'information géographique de la Politique de la ville, conformément à la feuille de route de la mobilisation nationale pour les habitants de quartiers prioritaires, les partenaires s'engagent à produire et renseigner les indicateurs visés à l'article 4 du présent protocole, qui seront transmis à l'EPT pour consolidation et production du bilan annuel.

Par ailleurs, l'Etat et l'EPT s'engagent à réserver des crédits pour conduire des évaluations d'impacts ciblées sur certains engagements, actions ou dispositifs visés par le présent protocole. A cette fin, la Conférence annuelle des partenaires pourra adopter un programme de travail précisant les objets évaluatifs et le protocole d'évaluation.

Un travail sera engagé sous le pilotage de l'Etat et de l'EPT afin de préciser les indicateurs de suivi et d'impact et sera présenté à l'ensemble des signataires pour septembre 2020 suivant la feuille de route suivante :

Séquence 1	4 ^e trimestre 2019	<p>Mise en place d'un groupe de travail thématique par objectif, associant l'ensemble des représentants des partenaires porteurs d'un d'engagement sur deux des 5 axes du protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Discussion des finalités opérationnelles de chaque priorité - Identification des phénomènes sociaux et territoriaux sur lesquels il est attendu de produire des effets - Formalisation des indicateurs d'impact
Séquence 2	1 ^{er} trimestre 2020	<p>Mise en place d'un groupe de travail thématique par objectif, associant l'ensemble des représentants des partenaires porteurs d'un d'engagement sur les 3 axes du protocole non traités lors de la séquence 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Discussion des finalités opérationnelles de chaque priorité - Identification des phénomènes sociaux et territoriaux sur lesquels il est attendu de produire des effets - Formalisation des indicateurs d'impact <p>Echange entre l'EPT, les services de l'Etat avec les administrations et partenaires détenteurs de données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des données pouvant être mobilisées pour analyser les indicateurs d'impacts - Eclairage sur les conditions de mobilisation des données (fréquence, échelle, prise en compte ou non de la population des QPV)
Séquence 3	2 ^e et 3 ^{ème} trimestre 2020	<p>Exposé et débat des indicateurs proposés dans le cadre de la Conférence Annuelle des Partenaires et des Comités de pilotage des Contrats de Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges avec les représentants des opérateurs - Validation des indicateurs d'impact <p>Mise en place des conventions éventuelles pour le transfert des données</p> <p>Renseignement des indicateurs en amont de chaque Conférence Annuelle des Partenaires</p>

Article 8 – Dispositions diverses

En cas de modification substantielle des orientations, d'évolution des arbitrages et priorités nationales, ou de désaccord quant à la mise en œuvre du présent protocole, un avenant au protocole devra être rédigé et approuvé dans un délai de 4 mois.

Fait à Orly

Le 08.12.2020

Signatures :

Pour l'EPT Grand Orly Seine Bièvre :

S. Labrousse



Le Préfet et par délégation
Le Préfet délégué pour le Val de Marne
auprès du Préfet du Val-de-Marne

Abdel-Kader GUERZA

Pour la ville d'Arcueil :

[Signature]



Pour la ville de Cachan :

[Signature]

Pour la ville de Fresnes :

Pour la ville d'Ivry-sur-Seine :

[Signature]

Pour le Préfet de l'Essonne

[Signature]
Le Préfet délégué pour
le Val de Marne

Alain BUCQUET

Pour la ville d'Athis-Mons :

[Signature]

Pour la ville de Choisy-le-Roi :

[Signature]

Pour la ville de Gentilly :

[Signature]

Pour la ville de Juvisy-sur-Orge :

[Signature]

Pour la ville du Kremlin-Bicêtre :

Pour la ville de Hay-les-Roses :

Pour la ville d'Orly :

Pour la ville de Savigny-sur-Orge :

Pour la ville de Thiais :

Pour la ville de Valenton :

Pour la ville de Villejuif :

Pour la ville de Villeneuve-Saint-Georges :

Pour la ville de Viry-Chatillon :

Pour la ville de Vitry-sur-Seine :

Pour le Département du Val de Marne :

Christian FAVIER

Pour le Département de l'Essonne :

Pour la CAF du Val de Marne :

Jacques ROZZI
Directrice

Pour la CAF de l'Essonne :

Le Directeur

Pour l'ARS d'Ile-de-France :
Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental adjoint du Val-de-Marne

Dr Matthieu BOUSSARIE

Pour Pôle Emploi :

Dominique LARGAUD
Directrice Territoriale Pôle emploi
Val-de-Marne

La Directrice Territoriale de l'Essonne
Margot CARTERO

Annexe 1 : Suivi des mesures du Plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers - Janvier 2019

AXE	PROGRAMMES	THÉMATIQUES	n°	MESURES	NIVEAU D'ENGAGEMENT DE LA MESURE ²	INDICATEURS
Garantir les mêmes droits aux habitants	SÉCURITÉ et PREVENTION DE DÉLINQUANCE	SÉCURITÉ	1	Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)	En cours de déploiement	1 - Nombre de QRR mis en place 2 - Nombre de postes créés dans les QRR
			1.a	185 délégués à la cohésion police-population (contre 151 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux délégués à la cohésion police-population (en QRR/QPV)
			1.b	39 centres de loisirs jeunes (contre 31 aujourd'hui)	En cours de déploiement	Nombre de nouveaux centres de loisirs jeunes (en QRR/QPV)
			2	Agir contre la criminalité organisée et l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés	En cours de déploiement	1 - Montant des saisies des avoirs criminels 2 - Résultat de l'action des GIR (Groupes d'intervention régionaux) 3 - Nombre d'actions de sensibilisation menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogue)
	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	MIXITÉ SOCIALE	3	Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	1- Nombre de conventions intercommunales d'attribution conclues (100% d'ici 2020) 2 -Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)
			4	Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues	En cours de déploiement	1 - Nombre de communes carencées

² Au niveau national

	LOGEMENT ET CADRE DE VIE	5	Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	En cours de déploiement	1 - Nombre de copropriétés traitées dans le cadre du NPNRU 2 - Nombre de copropriétés bénéficiant d'une intervention de l'ANAH dans les QPV 3 - Nombre de logements traités dans les sites prioritaires	
		6	Lutter contre les marchands de sommeil	En cours de déploiement	1 - Nombre de décisions de justice condamnant des bailleurs dans les QPV 2 - Nombre de réunions partenariales	
		7	Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Anru	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure	
		8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	En cours de déploiement	1 - Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019 2 - Nombre de logements démolis/reconstruits/réhabilités	
	RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	SOLIDARITÉ	9	Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de maisons et centres de santé pluri-professionnels créés dans les QPV ou à proximité immédiate (quartier vécu) d'ici 2022
			10	Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer	En cours de déploiement	Nombre d'équipements sportifs développés dans les 50 QPV cibles
			11	Améliorer la desserte des quartiers en Île-de-France à travers le Grand Paris Express	En cours de déploiement	Respect du calendrier prévu de mise en service des lignes desservant les QPV
			12	Développer l'accès au permis de conduire	En cours de déploiement	1 - Nombre d'auto-écoles associatives proposant le permis à 1 € par jour situées à proximité des QPV 2- Nombre de jeunes résidant en QPV ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé au permis de conduire en mission locale

Favoriser l'émancipation	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	ÉDUCATION ET PETITE ENFANCE	13	Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	En cours de lancement	Nombre de places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) nettes créées en QPV
			14	Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »	En cours de lancement	Nombre de cités éducatives labellisées
			15	Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles	En cours de lancement	Part des classes de maternelles en REP+ des cités éducatives bénéficiant d'un ATSEM
			16	Augmenter de 3 000 € sur trois ans, à partir de la rentrée 2018, la prime des 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements de REP+	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure
			17	100 % des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire dédoublées d'ici à la rentrée 2019	Objectif atteint	1 - Part des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP/REP+ en 2019/2020 2 - Taux d'encadrement des classes concernées
			18	Proposer 30 000 stages de qualité aux élèves de 3ème des quartiers	En cours de déploiement	Nombre de stages de qualité proposés sur le portail
	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	19	Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	En cours de déploiement	1 - Nombre et part des habitants bénéficiant du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 1.1 Nombre et part de jeunes en Garantie Jeunes résident en QPV (cible : 20%) 1.2 Nombre et part de jeunes en E2C résident en QPV (cible : 40%) 1.3 Nombre et part de jeunes en Epide résident en QPV (cible : 50% en 2021)
			20	Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leurs niveaux de qualification	En cours de déploiement	Nombre d'emplois francs

			21	Accompagner 100 000 jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat dès 2018	En cours de lancement	1 - Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de cordées de la réussite (passer de 50 à 80 000) 2 - Nombre de jeunes parrainés (passer de 10 à 20 000)
			22	Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec BPI France	En cours de lancement	Nombre d'entrepreneurs des QPV accompagnés
			23	Créer des clauses sociales spécifiques dans les chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024	En cours de lancement	1 - Pourcentage des heures travaillées dans le cadre des clauses, dont en faveur des habitants des QPV 2 - Nombre et part de bénéficiaires des clauses en QPV parmi l'ensemble des bénéficiaires
			24	Doubler le nombre d'apprentis issus des quartiers pour le porter à 35 000 jeunes	En cours de lancement	Nombre d'apprentis issus des QPV
			25	Au sein du Pic, investir près d'1,5 milliard d'euros dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	En cours de lancement	1 - Nombre et part des habitants des QPV détectés en situation d'illettrisme 2 - Nombre de certifications Clé@venir validées en QPV 3 - Nombre et part des bénéficiaires d'actions "e-illettrisme" en QPV
Faire République	RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL	PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS	26	Lancer une opération de testing sur les embauches dans les grandes entreprises	En cours de déploiement	Réalisation d'un testing annuel
			27	S'engager de manière exemplaire en matière de recrutement dans les ministères (label égalité-diversité dans la fonction publique, formation des encadrants)	En cours de déploiement	Nombre de ministères engagés dans la démarche
		PRÉVENTION DE LA RADICALISATION	28	Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	En cours de déploiement	Nombre de plan d'action élaborés par les EPCI au sein des QRR
		SOLIDARITÉ TERRITORIALE	29	Augmenter de 200 millions d'euros sur 2018-2019 la dotation de solidarité urbaine (DSU) aux communes	Objectif atteint	Suivi de la mise en place de la mesure

		SOUTIEN AUX ACTEURS DE TERRAIN	30	Créer 1 000 postes d'adultes-relais à partir de 2019	En cours de lancement	Nombre de postes d'adultes-relais créés
			31	Doubler le nombre de postes de coordonnateurs associatifs dans les quartiers dès 2019 (1520 postes contre 760)	En cours de lancement	Nombre de postes FONJEP créés
			32	Attribuer 15 millions d'euros supplémentaires aux associations nationales les plus structurantes	En cours de lancement	Suivi de la mise en place de la mesure
			33	Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	En cours de lancement	Nombre de centres sociaux ou espaces de vie sociale ouverts en QPV
			34	Assurer la revalorisation statutaire des travailleurs sociaux	En voie de finalisation	Suivi de la mise en place de la mesure
		ENGAGEMENT	35	Former 20 000 acteurs de terrain par an aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	En cours de déploiement	Nombre d'acteurs formés chaque année
			36	Développer le service civique	En cours de lancement	Nombre et part des jeunes des QPV parmi les volontaires en service civique
		CULTURE	37	Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville	En cours de déploiement	Nombre de jumelages avec des établissements culturels
			38	Déployer les Micro-Folies	En cours de déploiement	Nombre et proportion de micro-folies déployées dans les QPV
			39	Développer la pratique musicale	En cours de déploiement	1 - Nombre de projets "DEMOS" dans les QPV 2 - Nombre de projets "Orchestres à l'école" dans les QPV
ÉGALITÉ FEMMES HOMMES	40	Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers	En cours de déploiement	1 - Part des femmes parmi les bénéficiaires des actions de la politique de la ville 2 - Part des projets soutenus relevant de la thématique "égalité femme/homme"		

Annexe 2 : Liste des quartiers prioritaires et quartiers de veille active du Grand-Orly Seine Bièvre et Cartographies

Répartis sur 18 villes, les 31 quartiers prioritaires (QPV) et 34 quartiers de veille active (QVA) du Grand-Orly Seine Bièvre sont les suivants :

Nom de la commune	Nom du quartier	QPV	QVA	Contrat de ville de rattachement	Nombre d'habitants vivant en QPV ³	Poids relatif à l'échelle de l'EPT	
Arcueil	Irlandais - Paul Vaillant Couturier - Cherchefeuille	X		Val de Bièvre	1 708	1,5%	
	Cités Jardins		X				
	Cité Delaune		X				
	La Vache Noire		X				
Cachan	Cités Jardins	X				2 259	2,0%
	La Plaine Courbet		X				
Fresnes	Résidence Val de Bièvre		X				
	Vallée aux Renards Les Groux		X				
	La Lutèce		X				
	Les Thibaudes		X				
Gentilly	Frileuse		X				
	Reine Blanche		X				
	Victor Hugo		X				
Arcueil, Gentilly	Chaperon Vert	X			2 390	2,1%	

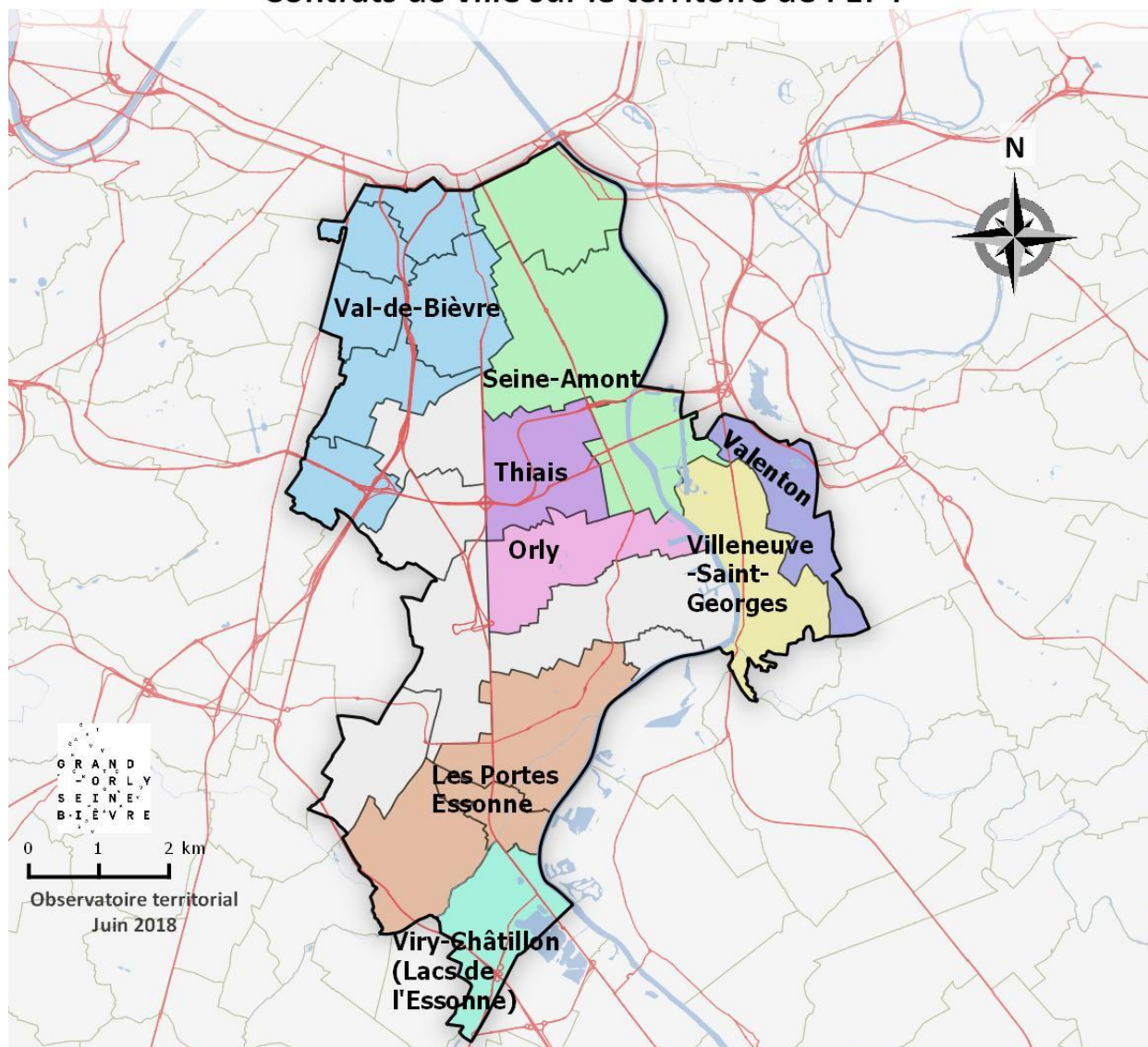
³ Source : INSEE, Recensement de la population 2013

Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre	Gabriel Péri - Schuman - Bergonié	X			1 979	1,8%	
Le Kremlin-Bicêtre	Les Barnufles		X				
	Les Martinets		X				
L'Haÿ-les-Roses	Jardins Parisiens	X				1 716	1,5%
	Jardins Parisiens - Stade	X				876	0,8%
	Lallier	X				1 491	1,3%
	La Vallée aux Renards		X				
	Lallier Hochart 2		X				
Villejuif	Alexandre Dumas	X				1 207	1,1%
	Lozaites Nord - Grimau - Armand Gouret	X				1 979	1,8%
	Pasteur		X				
	Vercors - Chastenet		X				
	Delaune - Benoit Malon		X				
	Les Hautes Bruyères		X				
L'Haÿ-les-Roses, Villejuif	Lebon - Hochart - Mermoz (Lozaites Sud)	X			3 066	2,7%	
Ivry-sur-Seine	Pierre et Marie Curie	X		Seine-Amont	1 382	1,2%	
	Gagarine	X			2 758	2,5%	
	Ivry Port	X			5 079	4,5%	
	Monmousseau	X			1 620	1,4%	
	Louis Bertrand - Sémard - Mirabeau		X				
	Vérolot - quartier parisien		X				

Vitry-sur-Seine	Colonel Fabien	X			1 065	1,0%
	Centre-Ville : Defresne - Vilmorin - Robespierre	X			3 680	3,3%
	Commune de Paris - 8 mai 1945	X			11 009	9,8%
	Balzac	X			1 999	1,8%
	Péri-Manouchian		X			
Choisy-le-Roi	Quartier Sud	X			2 655	2,4%
	Brossolette		X			
	Centre-Ville		X			
Orly	Quartier Est	X		Orly	7 181	6,4%
	Ancien périmètre de la ZUS		X			
	ZAC des Saules		X			
	La Sablière		X			
Thiais	Les Grands Champs	X		Thiais	2 425	2,2%
Limeil-Brévannes, Valenton, Villeneuve- Saint-Georges	Polognes - Centre-Ville - Le Plateau - Saint-Martin	X		Valenton	10 107	9,0%
Valenton	Lutèce - Bergerie	X			2 317	2,1%
Villeneuve-Saint-Georges	Centre-Ville	X		Villeneuve-Saint- Georges	3 041	2,7%
	Le Quartier Nord	X			7 065	6,3%
	Le Quartier Nord - Les Tours	X			1 914	1,7%
	Triage	X			1 683	1,5%
	Belleplace - Blandin		X			

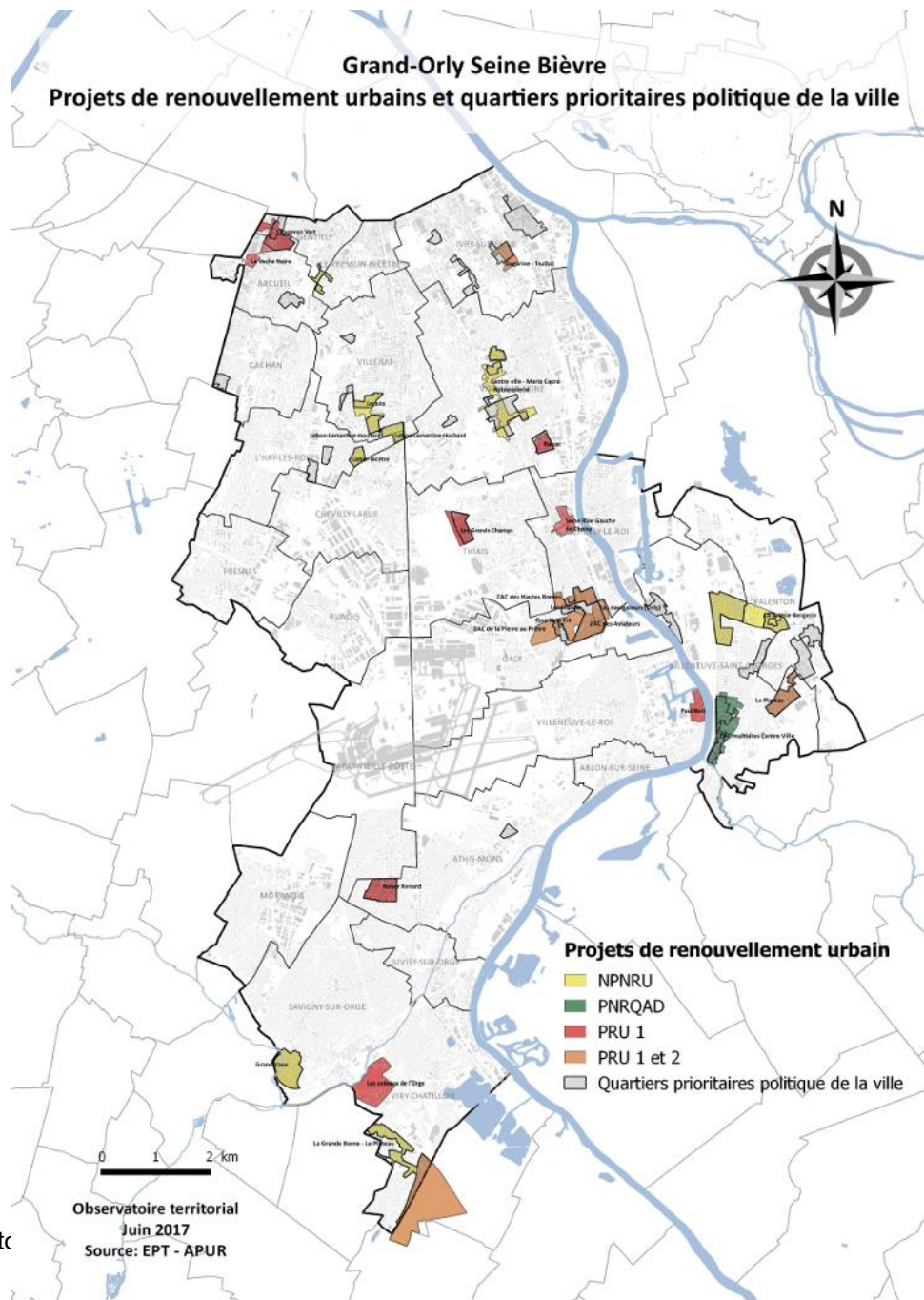
	La Pologne / Quartier du Plateau		X			
Athis-Mons	Le Noyer Renard	X		Portes de l'Essonne	3 820	3,4%
	Clos Nollet	X			1 370	1,2%
	Le Val		X			
Juvisy-sur-Orge	Debussy		X			
	Gare de Juvisy-sur-Orge		X			
Savigny-sur-Orge	Grand Vaux	X			4 670	4,2%
	Les Prés-Saint-Martin		X			
Grigny, Viry-Chatillon	La Grande Borne - Le Plateau	X		Viry-Chatillon	16 369	14,6%
Viry-Chatillon	Les Coteaux de l'Orge		X			
TOTAL habitants vivant en QPV					111 871	100,0%

Grand-Orly Seine Bièvre Contrats de ville sur le territoire de l'EPT



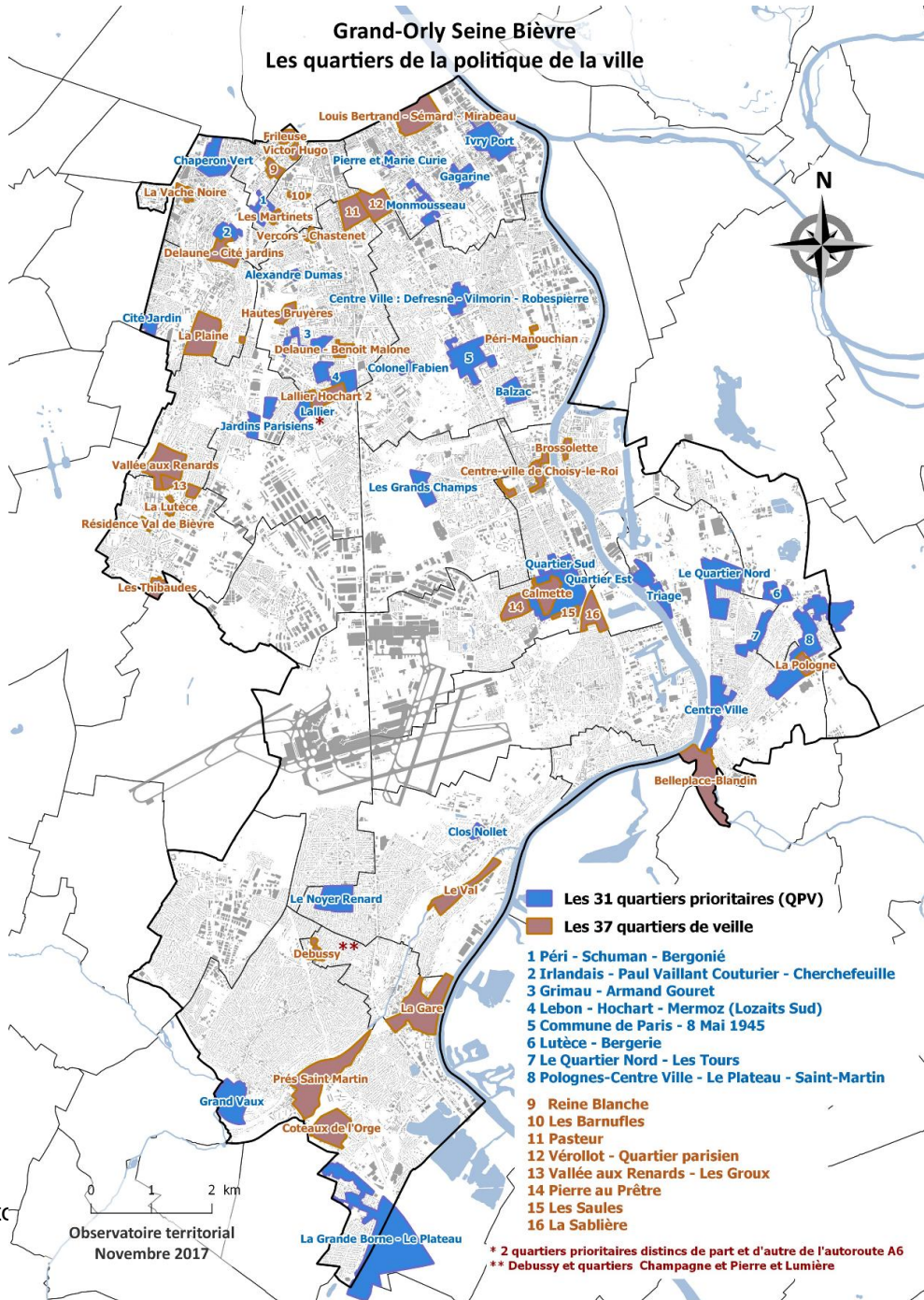
Grand-Orly Seine Bièvre

Projets de renouvellement urbain et quartiers prioritaires politique de la ville



Grand-Orly Seine Bièvre

Les quartiers de la politique de la ville



Annexe 3 : Porter à connaissance du Préfet du Val de Marne relatifs à l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville du Grand-Orly Seine Bièvre

Annexe 4 : Contribution des Conseils départementaux du Val-de-Marne et de l'Essonne au protocole d'engagements renforcés et réciproques du Grand Orly Seine Bièvre (2019-2022)

Conseil départemental du Val-de-Marne :

Dans la continuité de son engagement en faveur des quartiers d'habitat social val-de-marnais, le Département du Val-de-Marne a adopté, à l'unanimité, lors de sa séance du Conseil départemental du 29 juin 2015 (rapport n°2015-4-2.5.20), un rapport actant la volonté du Département d'être signataire des 12 contrats de ville du Val-de-Marne ainsi que leurs annexes et notamment les protocoles de préfiguration et les conventions locales de renouvellement urbain. En outre, le Département a décidé de poursuivre son soutien aux actions sur l'ensemble des quartiers d'habitat social, en ne se limitant pas à la géographie prioritaire de l'Etat, et ce, afin d'éviter tout décrochage territorial des quartiers de veille active.

Le Département a choisi de se concentrer sur 7 axes prioritaires et lisibles d'intervention, par la mobilisation de ses politiques de droit commun départementales et des crédits spécifiques de la politique de la ville (tant en fonctionnement qu'en investissement) :

- 1- Petite enfance : un développement des modes de gardes pour favoriser la socialisation des enfants et faciliter l'accès à l'emploi des parents,
- 2- Un renforcement des équipements publics, sociaux, culturels et sportifs pour lutter contre le non-recours, faciliter l'accès aux droits et développer le mieux vivre ensemble,
- 3- Ouvrir les collèges et les gymnases des collèges en dehors des plages horaires scolaires et créer un espace-parents dans chaque collège,
- 4- Un soutien affirmé aux initiatives associatives dans les quartiers pour soutenir la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté,
- 5- Des actions de soutien au développement économique et l'emploi dans les quartiers,
- 6- Une nouvelle convention cadre ANRU – Conseil départemental – État sur le NPNRU pour aboutir à un renouvellement urbain de tous les quartiers val-de-marnais,
- 7- L'amélioration de la desserte de tous les quartiers val-de-marnais.

I - Bilan intermédiaire 2015-2019 des crédits spécifiques politique de la ville mobilisés par le Département dans les quartiers d'habitat social du territoire Grand Orly Seine Bièvre (dans et hors et contrats de ville) :

Au-delà de la mobilisation de ses politiques de droit commun, le Département a mis en place des dispositifs fléchés au développement des quartiers et à l'accès de leurs habitants à des services de qualité, et d'un outil dédié à l'analyse sociodémographique de ces territoires :

- le Dispositif d'encouragement des initiatives de proximité, qui vise à soutenir des projets portés par les associations de quartier,
- le Dispositif de soutien aux équipements de proximité » dédié au financement de projets d'équipements implantés en cœur ou à proximité des quartiers, au bénéfice de leurs habitants,
- le soutien aux projets d'innovation sociale bénéficiant aux habitants des quartiers,
- l'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (OQHS).

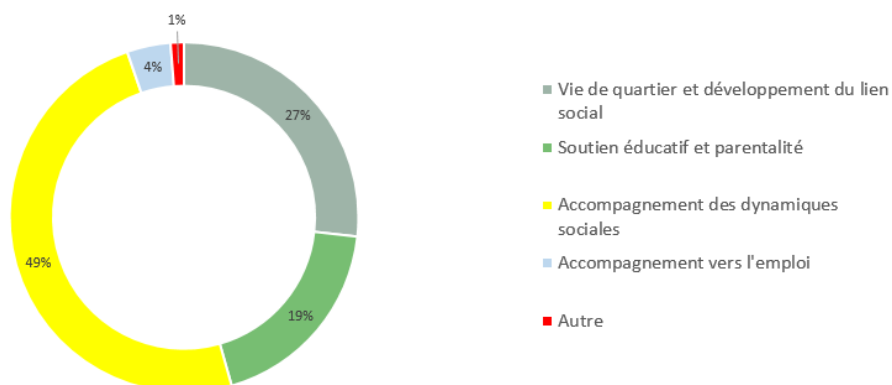
A – Dispositifs « encouragement des initiatives de proximité » et « soutien aux équipements de proximité »

Sur la période 2015/2019, pour l'ensemble des quartiers d'habitat social du Val-de-Marne, le Département a attribué une enveloppe de 1 851 250 € aux associations de proximité pour soutenir leurs projets (1048 projets soutenus), et de 5 971 828 € aux villes et/ou leurs

partenaires au titre de la création ou du réaménagement d'équipements de proximité implantés en cœur de quartier (33 équipements cofinancés).

Sur le territoire Grand Orly Seine Bièvre, se sont ainsi 990 127 € en faveur des associations de proximité pour 582 projets soutenus, et 3 257 089 € au titre de la création ou du réaménagement de 18 équipements de proximité implantés en cœur ou à proximité des quartiers qui ont été accordés par le Département.

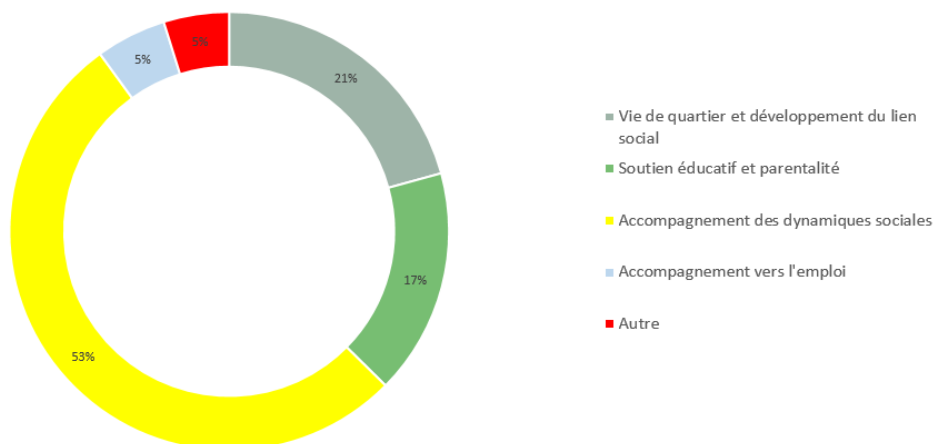
**Répartition thématique des actions financées
Dispositif "Encouragement des Initiatives de Proximité"
EPT GOSB
Moyenne sur les instructions 2015 à 2019**



1- Intervention du Département dans le cadre du contrat de ville intercommunal de Seine Amont :

**Répartition thématique des actions financées
Dispositif "Encouragement des Initiatives de Proximité"
Contrat de Ville Seine Amont
Moyenne sur les instructions 2015 à 2019**

Zone de graphique



a/ Choisy-le-Roi :

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **27 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **44 100 €**.

Contrat de ville Seine Amont	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur Choisy-le-Roi	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	6	10 500
2016	3	6 000
2017	6	10 500
2018	4	7 100
2019	8	10 000
Total 2015 /2019	27	44 100

- Soutien aux équipements de proximité :
Aucun projet déposé par la ville sur la période 2015/2019.

b/ Ivry-sur-Seine :

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **129 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **217 300 €**.

Contrat de ville Seine Amont	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur Ivry-sur-Seine	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	18	42 000
2016	23	46 250
2017	26	43 000
2018	31	44 850
2019	31	41 200
Total 2015 /2019	129	217 300

- Soutien aux équipements de proximité :

Au cours de la période 2015/2019, 4 projets d'équipements de proximité ont été soutenus financièrement dans les quartiers d'habitat social de la ville pour un montant global de 395 259 € (Maison de quartier provisoire Gagarine-Truillot, Maison de quartier Ivry Port, Maison de quartier du Petit Ivry, Maison de quartier Monmousseau).

c/ Vitry-sur-Seine :

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **104 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **180 833 €**.

Contrat de ville Seine Amont	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur Vitry-sur-Seine	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	14	33 000
2016	16	29 133
2017	25	42 100
2018	26	40 600
2019	23	36 000
Total 2015 /2019	104	180 833

- Soutien aux équipements de proximité :

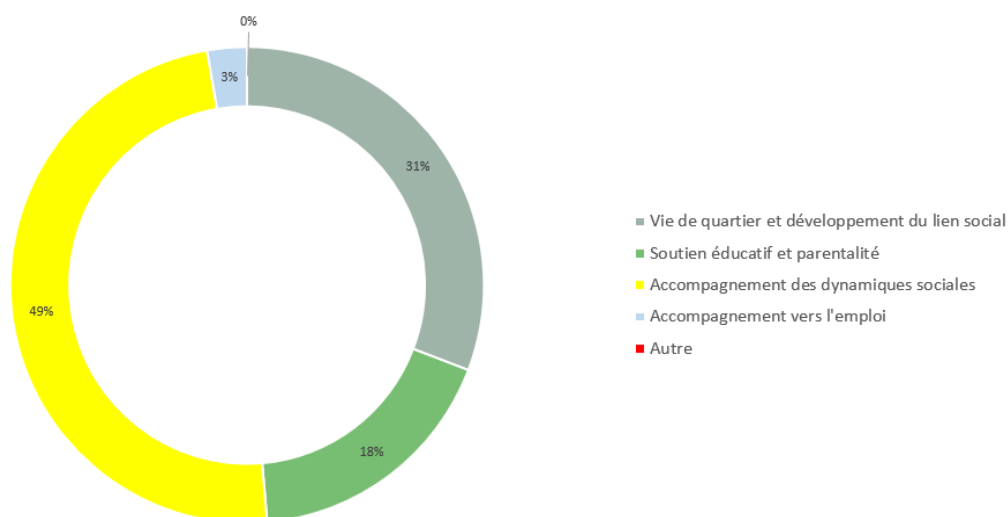
Au cours de la période 2015/2019, 2 projets d'équipements de proximité sont soutenus financièrement dans les quartiers d'habitat social de la ville pour un montant global de 600 000 € (Centre aquatique du 8 mai 1945 et Terrain Georges Gosnat).



Centre aquatique du 8 mai 1945

2- Intervention du Département dans le cadre du contrat de ville intercommunal du Val-de-Bièvre :

Répartition thématique des actions financées
Dispositif "Encouragement des Initiatives de Proximité"
Contrat de Ville Val de Bièvre
Moyenne sur les instructions 2015 à 2019



a/ Arcueil :

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **41 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **88 467 €**.

Contrat de ville Val-de-Bièvre	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur Arcueil	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	7	13 500
2016	7	12 000
2017	9	19 000
2018	10	17 900
2019	8	26 067
Total 2015 /2019	41	88 467

- Soutien aux équipements de proximité :

Au cours de la période 2015/2019, 1 projet d'équipement de proximité a été soutenu financièrement dans les quartiers d'habitat social de la ville pour un montant global de 300 000 € (Centre municipal de santé Chaperon Vert Arcueil/Gentilly).



Centre municipal de santé au Chaperon Vert

b/ Cachan :

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **18 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **28 100 €**.

Contrat de ville Val-de-Bièvre	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur Cachan	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	5	6 300
2016	1	2 000
2017	7	10 000
2018	2	4 800
2019	3	5 000
Total 2015 /2019	18	28 100

- Soutien aux équipements de proximité :

Aucun projet déposé par la ville sur la période 2015/2019.

c/ Fresnes :

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **3 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **4 500 €**.

Contrat de ville Val-de-Bièvre	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur Fresnes	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	0	0
2016	0	0
2017	0	0
2018	1	2 500
2019	2	2 000
Total 2015 /2019	3	4 500

- Soutien aux équipements de proximité :

Aucun projet déposé par la ville sur la période 2015/2019.

c/ Gentilly :

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **26 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **55 254 €**.

Contrat de ville Val-de-Bièvre	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur Gentilly	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	4	8 500
2016	5	12 254
2017	6	13 000
2018	5	11 500
2019	6	10 000
Total 2015 /2019	26	55 254

- Soutien aux équipements de proximité :

Au cours de la période 2015/2019, 1 projet d'équipement de proximité a été soutenu financièrement dans les quartiers d'habitat social de la ville pour un montant global de 150 000 € (Centre municipal de santé Chaperon Vert Arcueil/Gentilly).

d/ Le Kremlin-Bicêtre :

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **16 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **28 700 €**.

Contrat de ville Val-de-Bièvre	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur le Kremlin-Bicêtre	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	0	0
2016	2	3 000
2017	3	4 500
2018	5	11 500
2019	6	9 700
Total 2015 /2019	16	28 700

- Soutien aux équipements de proximité :

Au cours de la période 2015/2019, 1 projet d'équipement de proximité déposé par la ville en 2019 qui pourrait être potentiellement soutenu financièrement pour un montant global de 178 996 € (Espace Jeunesse Aimé Césaire) en 2020.

e/ L'Haÿ-les-Roses :

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **42 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **59 273 €**.

Contrat de ville Val-de-Bièvre	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur L'Haÿ-les-Roses	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	8	11 500
2016	9	12 880
2017	11	15 560

2018	8	10 500
2019	6	8 833
Total 2015 /2019	42	59 273

- Soutien aux équipements de proximité :
Aucun projet déposé par la ville sur la période 2015/2019.

f/ Villejuif :

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **38 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **63 600 €**.

Contrat de ville Val-de-Bièvre	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur Villejuif	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	8	13 000
2016	8	15 000
2017	10	17 100
2018	7	10 500
2019	5	8 000
Total 2015 /2019	38	63 600

- Soutien aux équipements de proximité :
Au cours de la période 2015/2019, 2 projets d'équipements de proximité ont été soutenus financièrement dans les quartiers d'habitat social de la ville pour un montant global de 171 189 € (Salle de spectacle de la MPT Gérard Philippe, Rénovation des toitures terrasses de la MPT Jules Valès).

3- Intervention du Département dans le cadre du contrat de ville d'Orly :

Le contrat de ville d'Orly a fait l'objet d'une rénovation via la signature notamment par le Département du Val-de-Marne, d'un avenant intervenue le 5 juillet 2019 (Rapport CP N°2019-10-1 du 24/06/2019), concomitamment à la signature de la première convention de renouvellement urbain du NPRU d'intérêt national des quartiers de l'Arc Nord d'Orly.

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **39 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **68 300 €**.

Contrat de ville d'Orly	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur Orly	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	5	12 500
2016	3	9 500
2017	8	13 500
2018	11	16 800
2019	12	16 000
Total 2015 /2019	39	68 300

- Soutien aux équipements de proximité :
Au cours de la période 2015/2019, 6 projets d'équipements de proximité ont été soutenus financièrement dans les quartiers d'habitat social de la ville pour un montant global de 683 619€

(Le Forum, le plateau multisports Georges Méliès, la salle de musculation J.P Beltoise, la Halle aux Talents, le Plateau multisports Jean Mermoz).



La Halle aux Talents

4- Intervention du Département dans le cadre du contrat de ville de Thiais :

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **28 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **34 700 €**.

Contrat de ville de Thiais	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur Thiais	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	4	5 000
2016	6	7 500
2017	6	7 500
2018	6	7 500
2019	6	7 200
Total 2015 /2019	28	34 700

- Soutien aux équipements de proximité :
Aucun projet déposé par la ville sur la période 2015/2019.

5- Intervention du Département dans le cadre du contrat de ville de Valenton :

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **12 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **25 500 €**.

Contrat de ville de Valenton	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur Valenton	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	1	1 000
2016	1	1 500
2017	2	4 500
2018	3	7 000
2019	5	11 500
Total 2015 /2019	12	25 500

- Soutien aux équipements de proximité :
Aucun projet déposé par la ville sur la période 2015/2019.

6- Intervention du Département dans le cadre du contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges :

- Encouragement des initiatives de proximité :

Entre 2015 et 2019, **59 projets** ont été soutenus par le Département, pour un montant total de subvention de **91 500 €**.

Contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges	Nbre de projets associatifs financés par le Département sur Villeneuve-Saint-Georges	Montant total attribué par le Département (en €)
2015	12	15 500
2016	6	13 000
2017	9	14 500
2018	13	18 500
2019	19	29 500
Total 2015 /2019	59	91 500

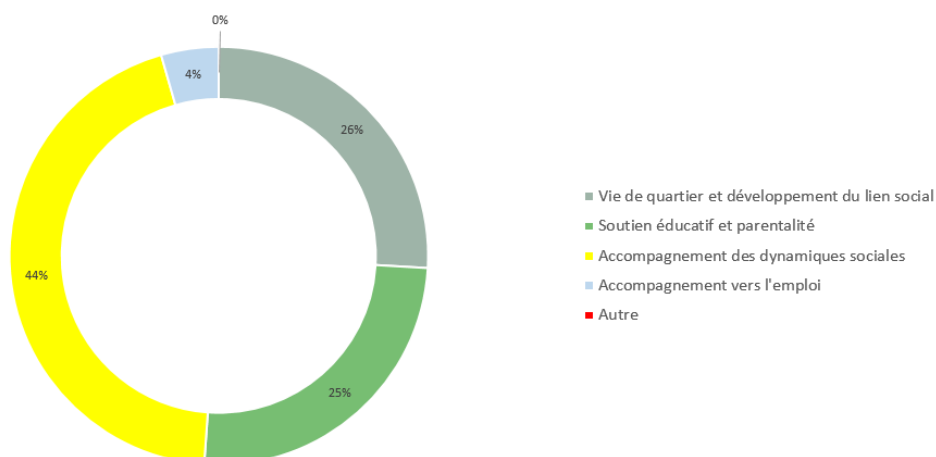
- Soutien aux équipements de proximité :

Au cours de la période 2015/2019, 3 projets d'équipements de proximité ont été soutenus financièrement dans les quartiers d'habitat social de la ville pour un montant global de 957 022 € (Relocalisation du Centre social Asphalte, Médiathèque Jean Ferrat, Maison des Artistes).



Médiathèque Jean Ferrat

Répartition thématique des actions financées
Dispositif "Encouragement des Initiatives de Proximité"
Contrats de Ville des 4 villes isolées du GOSB
(Orly, Thiais, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges)
Moyenne sur les instructions 2015 à 2019



B – Soutien aux projets d'innovation sociale

Le tarissement des financements publics amène les collectivités à trouver de nouveaux modèles économiques et à soutenir des projets socialement innovants pour répondre aux besoins sociaux. L'innovation sociale promeut ainsi un développement social urbain durable. Depuis 2015, **le Département soutien dans ce cadre, grâce à un budget annuel de 15 500€, des projets innovants dans les quartiers d'habitat social, répondant à des besoins sociaux non couverts.** Les projets sont expérimentés sur un périmètre limité, puis l'essaimage a lieu après une évaluation attestant de la réussite du projet innovant. **Par la suite, ces actions innovantes ont vocation à être portées et financées par les politiques de droit commun du Département.**

a- Intervention du Département en faveur des modes de garde alternatifs : partenariat avec la SCOP E2S pour la mise en place d'une garderie éphémère sur les villes de Villejuif et Vitry-sur-Seine - aide départementale accordée de 3 500 € en 2016

La Garderie Ephémère (GE) vise à apporter une solution d'accueil collectif de jeunes enfants, en âge de la marche et jusqu'à moins de 4 ans, une fois par semaine, au sein d'une structure de proximité pour les parents en parcours d'insertion. Chaque garderie éphémère accueille gratuitement 8 à 12 places d'accueil de jeunes enfants par intervention. Le public est principalement issu des quartiers prioritaires en parcours d'insertion, orienté ou accompagné par les acteurs locaux (Centre Communal d'Action Sociale, EDS, Pôle Emploi, Mission Locale, Maison pour Tous...), particulièrement les femmes avec enfants et les familles monoparentales avec des jeunes enfants (jusqu'à l'entrée en école maternelle). Les jeunes enfants sont encadrés par des professionnels Petite Enfance de la SCOP E2S dans un espace aménagé et transformé en un lieu de vie adapté et sécurisé à l'accueil du jeune enfant. La GE facilite la participation des parents aux actions menées par les centres sociaux et par les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle. En effet, ce mode de garde est incontournable pour permettre leurs démarches socioprofessionnelles et la possibilité de se consacrer du temps pour se tourner vers l'extérieur. Parallèlement, la GE permet également de travailler sur le lien de séparation parent-enfant et participe à la socialisation et au développement du langage des jeunes enfants.

A ce jour, 3 garderies éphémères sont implantées en Val-de-Marne au sein des locaux :

- du centre social Balzac et du centre social des Portes du Midi à Vitry-sur Seine,
- de la Maison des Parents à Villejuif,

et ont ouvert en octobre 2015, avec un financement total de 16 000 € du Conseil départemental sur 2017/2019 (Direction de l'Action sociale).

Entre septembre 2015 et mai 2016, la SCOP E2S a permis en Val-de-Marne sur ces trois sites de proposer **79 demi-journées de garderies éphémères permettant l'accueil de 132 enfants correspondant à 126 familles.**

Un projet de garderie éphémère est actuellement à l'étude avec la ville d'Ivry-sur-Seine dans la Maison de quartier Ivry Port afin d'accueillir les enfants des publics qui participent à l'atelier sociolinguistique « Pré-emploi » proposé par l'association Andragogia qui mène des actions à visée linguistique auprès d'adultes migrants.

b- Le cycle de formation gratuit à visée linguistique pour formateurs

Conventions avec les associations Améri, Réseau des Acteurs de la Dynamique des Ateliers Sociolinguistiques (RADYA) et D'une Langue A L'Autre (DULALA) - aides départementales accordées 34 570 € de 2015 à 2019

Le Département du Val-de-Marne organise un cycle de formations gratuit pour les formateurs ou coordinateurs (salariés ou bénévoles) des associations et des Structures d'Insertion par l'Activité économique (SIAE) menant des actions sociolinguistiques. L'apprentissage du français ne peut être considéré comme une finalité mais un moyen d'accéder aux droits, de réaliser de manière autonome des actions du quotidien et de participer à la vie locale. Accompagner les personnes migrantes dans l'apprentissage du français requiert une solide méthodologie en matière d'élaboration de séances pédagogiques, ainsi qu'une bonne connaissance et pratiques de méthodes pédagogiques adaptées aux adultes. C'est en ce sens que le Département a souhaité accompagner les intervenants, divers eux et elles aussi par leur lieu de travail, leurs expériences et leurs projets en mettant en place un cycle de formations gratuit dont l'objectif

consiste à permettre aux intervenants d'élaborer et d'améliorer des outils et des pratiques adaptés aux besoins des bénéficiaires.

De 2015 à 2019, 268 formateurs bénévoles ou salariés des associations Val-de-marnaises ont bénéficié de ces formations gratuites dont 161 œuvrent dans des associations dont le siège est fixé au sein du territoire Grand Orly Seine Bièvre.

c- Soutien du projet intitulé « A la rencontre de nos futurs accordeurs... valoriser les compétences pour faciliter l'engagement » de l'Accorderie de Cachan portée par l'association Passeur de Temps.

Convention avec l'association Passeur de temps porteuse de l'Accorderie de Cachan – aide départementale accordée 3 700 € en 2019

L'Accorderie de Cachan, la première à s'implanter dans le Val-de-Marne, est installée dans le quartier de la Cité Jardins. Elle a pour mission de développer un réseau solidaire entre personnes de tous âges, horizons, quartiers, nommées les « accordeurs » pour échanger entre eux des services non marchands, sur la base de leurs savoir-faire, sans aucune contrepartie financière, et ce, afin d'améliorer le quotidien de tous et de créer du lien social entre tous les habitants et tous les quartiers d'un territoire : 1h de service offert est équivalente à 1h de service reçu. Les services proposés sont très variés : une aide au déménagement, au ménage, au bricolage, à des cours de langue, de cuisine, de musique, d'informatique, de photographie, à des initiations sportives, ou de la garde ponctuelle d'enfants... Ces services échangés sont comptabilisés grâce à des chèques-temps, sur la base du temps réel nécessaire pour rendre le service. L'Accorderie de Cachan a obtenu l'agrément du Réseau des Accorderies de France en mars 2019. Le soutien financier du Conseil départemental à hauteur de 3 700 € permet de financer de l'ingénierie de projet ainsi que des investissements liés à l'organisation des événements car l'Accorderie a souhaité mettre en place une véritable dynamique dans le but de faire connaître son action à différents types d'acteurs tels que des associations locales (La Bouilloire, association des habitants de Courbet, Conseil Citoyen, La Mine, Rejoué, épicerie solidaire, etc...), des acteurs institutionnels (CCAS, CAF, etc...), et des habitants afin de les mobiliser autour du projet (volet événementiel et volet autour de la valorisation des compétences, savoir-faire et talents personnels afin de permettre à des personnes en recherche d'emploi de pouvoir valoriser leur engagement associatif).

d- Soutien du projet Rebonds porté par l'association Parlez Cités : aide à la réussite scolaire des élèves en quartier d'habitat social

Convention avec l'association Parlez Cités - Collège Jean Perrin au Kremlin-Bicêtre - aide départementale accordée 3 720 € en 2019

Le dispositif « **RE**ponse au **B**esoin d'**O**uvertures **N**ouvelles pour les **D**écrocheurs **S**colaires - **REBONDS** » consiste à prévenir le décrochage en amenant chaque élève concerné à reconstruire son lien à l'école. Pour y parvenir, Parlez Cités a mis au point une méthode pour favoriser l'évolution positive de l'élève :

1- D'abord, par un travail personnel :

Pour les élèves décrocheurs, les progrès que représente cette finalité demandent une prise de conscience pour changer leur comportement habituel. L'association propose deux étapes pour y parvenir : tout d'abord retracer leur parcours scolaire pour identifier et exprimer les causes du décrochage et ensuite mettre en récit ce parcours de décrochage et esquisser des perspectives pour sa scolarité. Le récit sera ensuite transposé en fiction afin de dépasser la réticence des élèves à exprimer ouvertement leurs difficultés ; puis mis en bande dessinée, apportant un côté ludique qui aide à dédramatiser le vécu auquel il renvoie.

Propice à la reconstruction de l'image de soi, ce processus aide l'élève à se remotiver et à trouver sa place dans sa relation aux autres et à l'école. Témoignant de sa capacité de remise en question, il agit aussi contre la stigmatisation dont l'élève décrocheur est souvent victime.

2- Ensuite, par un projet collectif :

Au-delà du récit, centré sur leur problématique personnelle, les élèves décrocheurs travaillent également sur une question collective, en lien avec le mieux vivre ensemble au sein de l'établissement et au-delà. En effet, passer du « moi » (récit du parcours de décrochage) au « nous » les amène à développer une attitude citoyenne. Dans tous les cas, cette activité, qui développe l'attention à l'autre, revalorise les décrocheurs vis-à-vis de leurs pairs et des enseignants, restaure la confiance en soi et facilite l'expression.

Cette action portera notamment sur le collège Jean Perrin au Kremlin-Bicêtre.

C - L'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (OQHS)

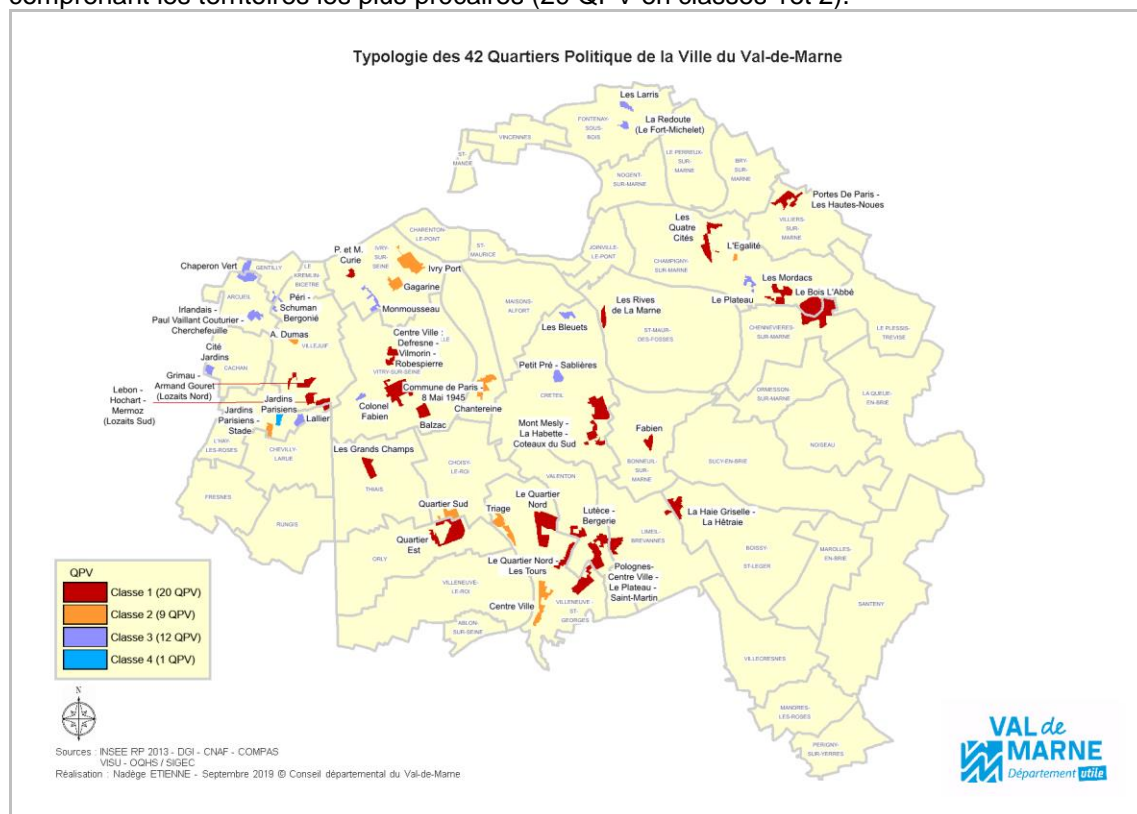
a- Genèse du projet

Dans le contexte, à la fois, de préparation à la mise en œuvre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine - dite « Loi Lamy » - et de prospective sur les impacts de cette réforme dans le Val-de-Marne, le Département a enclenché un travail de réflexion et de constitution d'éléments statistiques afin de pouvoir objectiver la situation sociodémographique et économique des résidents des nouveaux quartiers prioritaires mais aussi des habitants des territoires sortants à l'issue de cette réforme.

En 2017, le Département s'est donc doté d'un Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (OQHS) afin de disposer d'un outil de connaissances et d'analyses, comparées dans le temps et dans l'espace, de la situation sociodémographique et économique des habitants des 42 quartiers val-de-marnais - dits « Quartiers Politique de la Ville (QPV) » - définis dans le cadre de la loi Lamy.

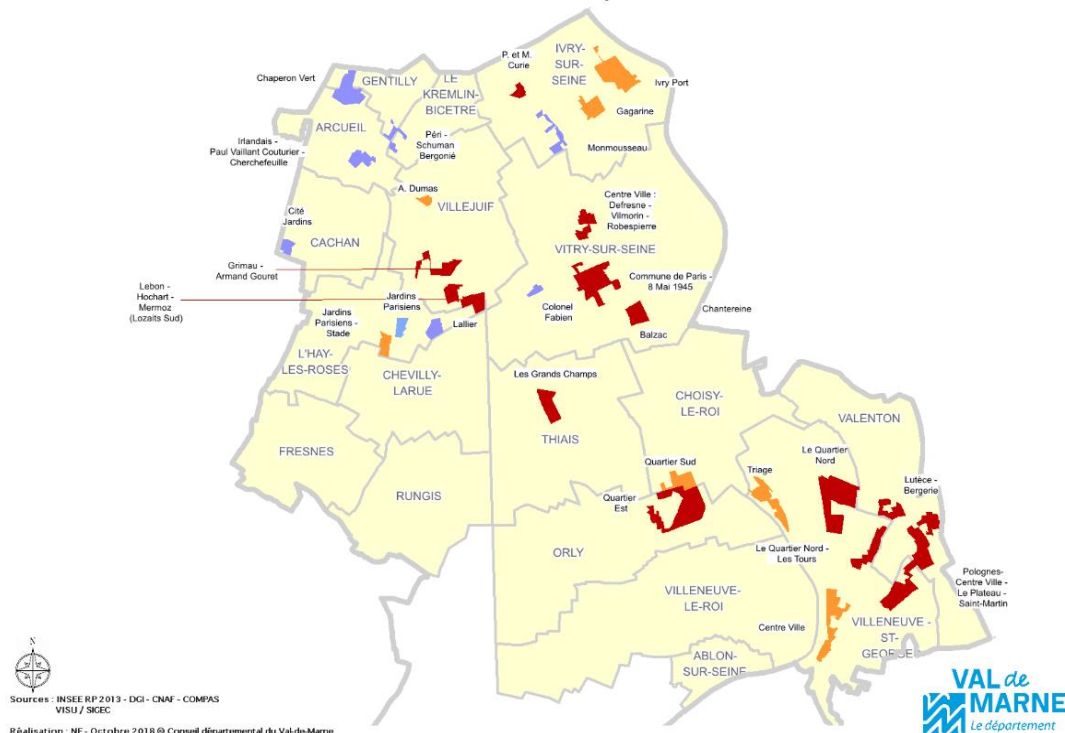
Il a abouti, notamment, à la mise en place d'une typologie des quartiers prioritaires (QPV) et quartiers de veille active (QVA ou ex-CUCS) structurée en 4 classes, s'échelonnant depuis les quartiers les plus précaires (classe 1 dite « rouge ») jusqu'aux moins précaires (classe 4 dite « bleue »).

Ainsi, sur les 42 Quartiers Politique de la Ville (QPV), près de la moitié (48%) se situe en classe 1 (situation de grande précarité) et plus des deux tiers (69%) appartiennent aux classes comprenant les territoires les plus précaires (29 QPV en classes 1et 2).

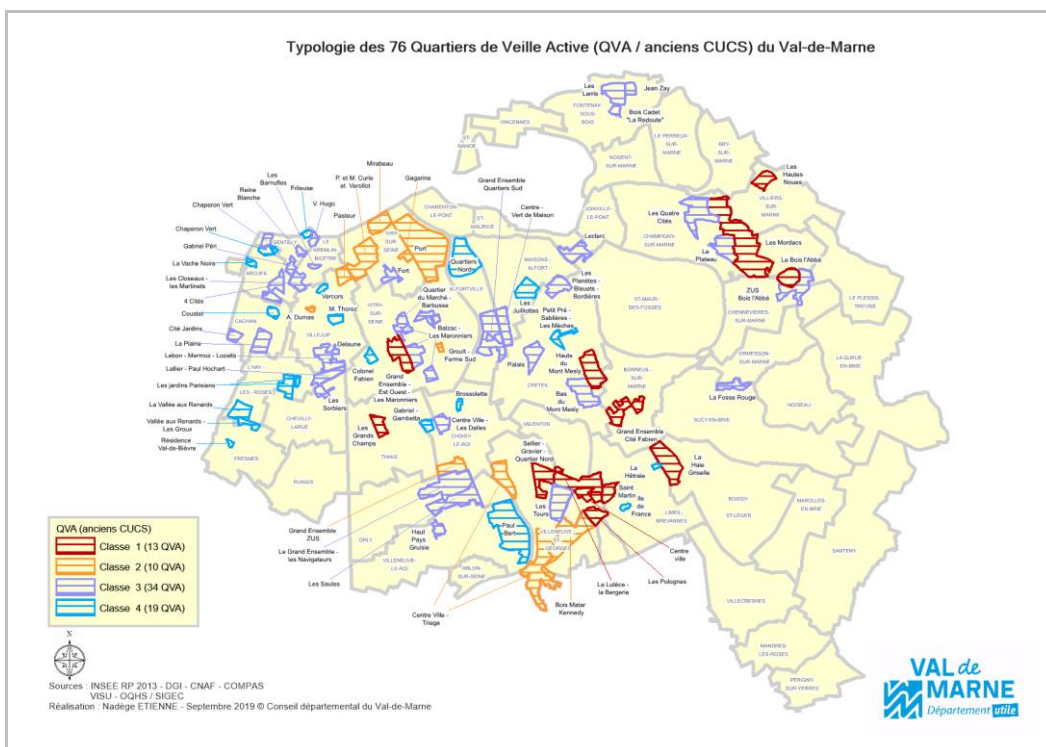


Ainsi, sur les 27 Quartiers Politique de la Ville (QPV) localisés sur le Territoire Grand Orly Seine Bièvre, plus de la moitié (44 %) se trouve en situation de grande précarité (classe 1) et 7 quartiers en classe 2 (26%). Les 19 QPV en classes 1et 2 représentent 70% des QPV de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre.

Zoom sur le Territoire Grand Orly Seine Bièvre



Cet observatoire doit également permettre de suivre l'évolution des quartiers sortis de la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat, soit les 76 Quartiers de Veille Active (QVA ou ex-CUCS).



Aussi, sur les 76 Quartiers de Veille Active, un peu moins de la moitié (45%) se situe en classe 3, soit 34 quartiers qui connaissent une situation plus favorable que la moyenne des quartiers prioritaires et de veille active. Cependant, près d'un tiers (30 %) appartient aux classes recensant les territoires en situation précaire (10 QVA en classe 2) et également, en grande précarité (13 QVA en classe 1).

Par conséquent, à travers la variété des indicateurs et variables produits pour réaliser cette typologie des QPV et QVA mais également du diagnostic dressé, parallèlement, sur les QPV val-de-marnais, le Département dispose de données à l'échelle des QPV et QVA (42 « Portraits de quartiers QPV » et prochainement, 76 « Portraits de quartiers QVA »), croisées aux domaines d'observation retenus (9 fiches thématiques) et actualisées au fur et à mesure de la disponibilité des mises à jour.

Ainsi, l'OQHS permet de connaître la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers QPV et QVA et de suivre l'évolution de ces territoires dans le temps.

b- Perspectives de l'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social

Ainsi, après la phase de réflexion et de constitution des outils de l'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social (période 2016 - 2017), a été amorcée l'étape de leur présentation et de leur partage.

Tout d'abord, la communication a été réalisée en interne au Département au cours du premier semestre de l'année 2018. Puis, elle s'est poursuivie en externe avec nos partenaires (villes, EPT, Etat, CCAS) au cours du second semestre de l'année 2018.

L'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social entre maintenant dans la temporalité de l'intégration des données d'activités des services départementaux mais également de nos partenaires (Etat, EPT, villes, CCAS, ...). Et ce nouveau cycle d'enrichissement de l'observatoire permettra, d'autant plus finement, de s'interroger sur les politiques publiques menées et si besoin, de les réajuster et ainsi, de valoriser au mieux les actions départementales engagées sur les territoires concernés.

Enfin, l'Observatoire des Quartiers d'Habitat Social a aussi vocation à aider à la prise de décision des élus du Conseil départemental et à la mise en place des actions de l'administration.

Tous ces outils mais aussi toutes les données et statistiques produites démultiplient leur portée et leur pertinence avec la mutualisation et le partage entre acteurs et partenaires des contrats de ville et notamment avec les villes val-de-marnaises du territoire Grand Orly Seine Bièvre pour alimenter ce travail de rénovation des contrats de ville et tous les engagements à venir.

II - Mobilisation des politiques départementales (droit commun et crédits spécifiques) en faveur des territoires en renouvellement urbain

Le Département accompagne de longue date le renouvellement urbain des quartiers val-de-marnais. Dans le cadre de l'ANRU1, il a été l'un des seuls conseils départementaux de France à conclure en 2006 une convention cadre avec l'État et l'ANRU pour le co-financement de 25 projets consacrant plus de 255 millions d'euros d'investissements dans les quartiers.

Parce que rechercher davantage d'efficacité de l'action de l'ANRU impose une meilleure synergie du renouvellement urbain avec l'ensemble des dimensions de la politique de la ville, les nouveaux projets de renouvellement urbain (NPNRU) doivent désormais s'inscrire dans le cadre unique des contrats de ville 2015-2020. Ils sont au cœur de la nouvelle étape de la politique de la ville impulsée par la loi du 21 février 2014, et doivent contribuer à la transformation profonde des quartiers prioritaires présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), le Département a affirmé sa volonté d'accompagner les 15 projets du territoire retenus au titre du NPNRU :

- En signant les documents contractuels de l'ANRU, (ce qui n'était pas le cas pour l'ANRU 1),
- En adoptant le principe d'une nouvelle convention-cadre avec l'Etat et l'ANRU,
- En accompagnant les dynamiques mises en place sur les territoires par la mobilisation des différentes politiques départementales.

1- Mobilisation des politiques départementales en faveur du NPRU du quartier des Navigateurs à Choisy-le-Roi

Pour mémoire, le centre-ville et les quartiers sud de Choisy-le-Roi ont fait l'objet d'un ANRU 1, dès 2008. La participation départementale pour l'ANRU1 s'est élevée à 13.12 M€ d'investissement direct dans les quartiers (soit 7.6 % de son coût total), dont 8.78 M€ pour l'habitat. Outre ces 13.12 M€, le Département a investi 5.8 M€ dans le réaménagement de voiries.

Dans la continuité de l'ANRU1, le Département s'engage pour la poursuite du renouvellement urbain à Choisy-le-Roi, et la réussite du NPRU des quartiers sud de Choisy-le-Roi.

Dans le cadre du protocole de préfiguration du NPRU, le Département a porté une étude préliminaire sur la requalification du tronçon de la RD5 qui ne sera pas impacté par le T9, pour un montant total de 125 000€, dont 50% ont été subventionnés par l'ANRU, soit 62 500€ de charge nette pour le Département. Par ailleurs, le Département a soutenu dès 2016 l'étude de diversification fonctionnelle à hauteur de 10 000 €.

Dans le cadre de la future convention de renouvellement urbain, la participation financière du Département du Val de Marne dans la maquette financière serait potentiellement d'un montant de 6 752 800 € soit plus de 5 % du coût total du projet hors taxes, au titre, d'une part, de son intervention sur ses infrastructures départementales (RD5), et d'autre part, de la mobilisation des politiques départementales potentiellement mobilisables au service de la réussite du NPRU (politiques en faveur de l'habitat, du soutien aux équipements de proximité, de soutien aux équipements sportifs de proximité, de soutien en faveur de la Nature en ville, et de soutien aux aménagements cyclables.)

Financement de la requalification de la RD5 :

Dans le cadre du protocole de préfiguration, les communes d'Orly et de Choisy-le-Roi ont formulé auprès du Département une demande de restructuration du tronçon de la RD5 non concerné par l'arrivée du T9 en « boulevard urbain ». Afin d'accompagner le renouvellement urbain du quartier, le Département a accepté d'étudier la demande des villes pour une restructuration de la RD5 et, au regard de son référentiel voirie, s'est engagé à une intervention à hauteur de 8 M€ HT sur la totalité du tronçon Choisy-Orly, permettant un aménagement très qualitatif. Ce montant se ventile de la manière suivante au regard du linéaire concerné : 6,5 M€ HT à Orly et 1,5 M€ HT à Choisy-le-Roi.

Le Département investit, par ailleurs, massivement dans l'arrivée du T9 sur ce secteur avec une charge nette pour le Département estimé à 5.3 M€ sur le tronçon du quartier NPNU de Choisy-le-Roi.

Mobilisation potentielle des politiques départementales en faveur du NPRU

La participation financière du Département du Val de Marne se traduira également par la mobilisation potentielle de l'ensemble des politiques départementales au service de la réussite du NPRU :

- Mobilisation de la politique en faveur de l'habitat via le Contrat d'Objectif et de Moyen (COM) avec Valophis Habitat, pour un montant prévisionnel estimé à 3 630 000€.
- Mobilisation du dispositif de soutien aux équipements de proximité avec une interpellation sur les projets d'équipement socio-culturel à hauteur totale de 1M€ (plafond du dispositif), sachant que la demande de subvention sera soumise à validation de la Commission Permanente du Conseil Départemental, et instruite au regard des capacités budgétaires de la ligne d'une part, et de l'investissement total du Département dans le NPRU d'autre part.
- Mobilisation du dispositif en faveur de la « nature en ville » estimé à hauteur de 300 000€, afin d'accompagner la requalification et la végétalisation des espaces publics intérieurs des Navigateurs.

- Mobilisation du dispositif de « soutiens aux équipements de proximité » estimé à hauteur de 100 000 €, pour la création d'un parcours sportif sur les Navigateurs.
- Mobilisation du dispositif de « soutien aux aménagements cyclables » estimée par la ville à hauteur de 222 800€ sur les quartiers des Cosmonautes et les Navigateurs.

Par ailleurs, le Département se mobilise pour maintenir sur son territoire une activité agricole qui favorise des pratiques intégrant les nouvelles problématiques environnementales. Le « plan d'actions pour une agriculture en transition », adopté le 17 décembre 2018 par l'Assemblée départementale, pourrait être mobilisé en soutien aux projets d'agriculture urbaine sur le quartier NPRU. Cette mobilisation permettrait d'encourager de nouveaux modes de production et de consommation.

Enfin, le Conseil départemental pourra également soutenir les projets associatifs à finalité culturelle, artistique et sociale en lien avec le travail de mémoire du quartier. Ces aides pourront être potentiellement mobilisées sur le dispositif « encouragement des initiatives de proximité », et devront avoir pour objectif de valoriser l'histoire et la mémoire du quartier en renouvellement urbain, en lien avec les habitants et le conseil citoyen.

Les montants correspondant à la participation du Département dans la maquette financière de la convention sont prévisionnels, et seront soumis à la validation des instances décisionnaires du Conseil départemental, selon les règlements propres à chaque dispositif sollicité. Ils porteraient le niveau total d'intervention potentiel du Département à 6 752 800 € (y compris la requalification de la RD5), soit environ 5 % du coût total du projet hors taxes.

2- Mobilisation des politiques départementales en faveur du NPRU du quartier Gagarine - Truillot à Ivry-sur-Seine.

Pour la première phase du projet de renouvellement urbain du quartier Gagarine-Truillot, le Département a investi 2 590 366 €, soit 2 357 470 € au titre de la politique départementale de l'habitat, et 232 896 € au titre du dispositif « soutien aux équipements de proximité » pour la relocalisation de la maison de quartier provisoire. Le Département a également soutenu à hauteur de 10 000€ l'étude de programmation économique et commerciale.

Par la signature officielle de la convention de renouvellement urbain du NPRU du quartier Gagarine-Truillot à Ivry-sur-Seine le 31 Août 2019, la participation du Département se traduira d'une part par la relocalisation-extension de la crèche départementale Spinoza au sein du quartier dont la charge nette pour le Département s'élève à 4 129 633 € HT, et par la mobilisation des politiques départementales en faveur de la réussite du NPRU :

- mobilisation potentielle de la politique départementale de l'habitat pour la reconstitution du logement social, pour un montant prévisionnel estimé à 947 000 €,
- mobilisation potentielle du dispositif de soutien aux équipements sportifs de proximité pour le projet de city stade pour un montant prévisionnel estimé de 100 000 €,
- mobilisation potentielle du dispositif de soutien aux équipements de proximité pour le projet de maison de quartier pour un montant prévisionnel estimé à hauteur de 558 624 €, sachant que dans la première phase du projet, le Département a investi 232 896 € au titre de la relocalisation de la maison de quartier provisoire.

En outre, en fonction du projet, un soutien à des pistes et bandes cyclables pourrait être envisagé, par ailleurs, le Département pourrait être interpellé au titre du Plan d'Actions Départemental pour une Agriculture en Transition adopté en séance du Conseil Départemental le 17 décembre 2018, au titre du projet d'agriculture urbaine sur le quartier.

Enfin, le dispositif « nature en ville », pourrait être également mobilisé pour des projets remplissant toutes les conditions du dispositif (qualité végétale, environnementale et sociale).

Les montants correspondant à la participation du Département dans la maquette financière sont prévisionnels, et seront soumis à la validation des instances décisionnaires du Conseil départemental, selon les règlements propres à chaque dispositif sollicité.

Ils porteraient le niveau d'intervention du Département sur la phase de convention de renouvellement urbain, à 5 735 257 € soit environ 6,1 % du coût total du projet hors taxe.

3- Mobilisation des politiques départementales en faveur de l'ANRU 1 (Balzac, Touraine, Marronniers) et du NPRU « centre-ville, Commune de Paris, Mario-Capra, Robespierre » à Vitry-sur-Seine

Les quartiers Balzac, Touraine, Marronniers ont fait l'objet d'un ANRU 1. Le Conseil Départemental du Val-de-Marne a participé à hauteur de 16 M€ en cœur de quartier, soit 8 % du coût global du projet, et 495.000 € en marge du site, pour la création d'une maison associative.

Dans le cadre du protocole de préfiguration du NPRU, la participation du Département s'est traduit par le soutien à l'étude de développement économique à hauteur de 13 490 €, et par la mobilisation de la politique départementale de l'habitat pour des opérations de reconstitution pré-conventionnées, pour un montant global de 757 002 €.

Le Département a également été interpellé au titre de son dispositif de soutien aux équipements sportifs de proximité pour co-financer la réhabilitation d'un équipement multisports situé sur la Commune de Paris à hauteur de 10 275 €.

Dans le cadre de la future convention de renouvellement urbain du NPRU dont la maquette financière n'est pas arrêtée à ce jour, la participation financière du Département pourrait se traduire par la potentielle mobilisation de la politique départementale de l'habitat pour la reconstitution et la réhabilitation de logements sociaux, la mobilisation de la politique départementale de soutien aux équipements sportifs de proximité, la mobilisation de la politique départementale de soutien aux équipements de proximité, et du dispositif départemental de soutien à la nature en ville.

Enfin, pour mémoire, la RD5 est requalifiée dans le cadre des travaux du T9.

4- Mobilisation des politiques départementales en faveur de l'ANRU1 pour le quartier de la Vache Noire (Arcueil) et du Chaperon vert (Arcueil-Gentilly)

Pour mémoire, le quartier de la Vache Noire à Arcueil a fait l'objet d'un ANRU 1, signé en 2005. Le Département a participé à hauteur de 3.06 M€ en cœur de quartier, et 2.66 M€ en marge du site pour la requalification de voiries et la création d'espaces verts de proximité.

Le quartier du Chaperon Vert sur Arcueil-Gentilly a fait l'objet d'un ANRU 1, signé en 2008. Le Département a participé à hauteur de 10.78 M€ en cœur de quartier, dont 8.62 M€ au titre de la mobilisation de la politique départementale de l'habitat.

Le Département a également investi 4.94 M€ en marge du site notamment pour la réhabilitation lourde des deux crèches départementales et de la PMI du Chaperon Vert (4.07M€).

5- Mobilisation des politiques départementales en faveur du NPRU du quartier Schuman Bergonié du Kremlin-Bicêtre

Le Département est signataire du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain d'intérêt régional du quartier Schuman-Bergonié du Kremlin-Bicêtre. Dans ce cadre, le Département a soutenu l'étude de circulation sur le secteur du carrefour Malleret-Joinville à hauteur de 50% des coûts de l'étude estimée à 25 000€, soit une participation du conseil Départemental de 12 500 €.

Dans le cadre de la future convention de renouvellement urbain du NPRU dont la maquette financière n'est pas arrêtée à ce jour, la participation du Département pourrait se traduire par la potentielle mobilisation de :

- la politique départementale de l'habitat pour la reconstitution et la réhabilitation de logements sociaux,
- la politique départementale de soutien aux équipements sportifs de proximité,
- la politique départementale de soutien aux équipements de proximité,
- du dispositif départemental de soutien à la nature en ville,

- Le plan d'actions départemental pour une agriculture en transition adopté en décembre 2018 pourrait être également mobilisé au titre des projets d'agriculture urbaine sur le quartier. Un soutien pour la création de pistes et bandes cyclables et de stationnement vélos sur l'espace public pourrait également être envisagée.

6- Mobilisation des politiques départementales en faveur du NPRU pour les quartiers Lebon, Mermoz (Lozais sud) à Villejuif et Hochart, Lallier à L'Haÿ-les-Roses

Dans le cadre de la phase de protocole de préfiguration, la participation du Département s'élève à 357 795 € au titre de la mobilisation de la politique départementale de l'habitat pour des opérations de reconstitution pré-conventionnées de 54 logements locatifs sociaux par l'OPH de Villejuif et la participation aux études prévues au protocole.

Le Département a soutenu l'étude de circulation sur le secteur Lebon-Lamartine-Hochart à hauteur de 25 % de son coût HT (25 000 €), soit 6250 €. La participation du Département à l'étude économique et de programmation en immobilier commercial et d'entreprises s'élève à 9445 €.

Dans le cadre de la future convention de renouvellement urbain, la participation du Département est estimée à 7 219 100 € sur la maquette financière présentée lors du CNE du 24 juin 2019 :

- mobilisation potentielle de la Politique départementale de l'habitat pour la reconstitution et la réhabilitation du logement social, pour un montant prévisionnel estimé à 4 702 000 €,
- un soutien à des pistes et bandes cyclables pourrait être envisagé si celles-ci permettent un raccordement au SDIC. Elle est estimée, selon l'EPT, à date à hauteur de 945 100 €,
- mobilisation potentielle du dispositif de soutien aux équipements de proximité pour le projet d'équipement de quartier sur Lallier estimée à hauteur de 472 000 €,
- mobilisation potentielle du futur dispositif en faveur de la Nature en ville concernant les projets d'aménagement d'espaces verts permettant de favoriser la nature en ville, contribuer à la biodiversité et renforcer l'offre en parcs publics, avec une subvention estimée à hauteur de 300 000€,
- mobilisation potentielle du dispositif de soutien aux équipements de proximité pour le projet d'équipement « pôle famille » sur Lebon-Lamartine uniquement sur les parties « espace ludo » et « espace intergénérationnel » estimée à une hauteur potentielle de 800 000 €.

En outre, le dispositif « soutien aux équipements sportifs de proximité » pourrait être également mobilisable pour la construction d'équipements sportifs extérieurs ouvert au public type « citystade, parcours santé, street work out ».

7- Mobilisation des politiques départementales en faveur de l'ANRU 1 (Aviateurs et Pierre au Prêtre) et du NPRU (quartier de l'Arc Nord)

Pour mémoire, le Grand Ensemble d'Orly (Aviateurs et Pierre au Prêtre) a fait l'objet d'un ANRU 1 dès 2005. La participation départementale pour l'ANRU1 s'est élevée à 12 M€ d'investissements en cœur de quartier (soit 4,8 % de son coût total), dont 11 M€ pour l'habitat. Outre ces 12 M€, le Département a investi 21 M€ dans la relocalisation du collège Desnos. Le quartier des Navigateurs a été concerné par un avenant appelé signé en 2012 pour lequel le Département a consacré 2.99 M€ au titre de la politique départementale de l'habitat (1.13M€) et de la relocalisation du centre de PMI Colomb (1,86 M€).

S'agissant des équipements et infrastructures départementales, le Département est principalement interpellé à deux titres : la relocalisation de l'Espace Départemental des Solidarités estimée à 3,42 M€ (charge nette) et la requalification de la RD5 estimée à 6,664M€HT sur le seul tronçon d'Orly.

La participation financière du Département se traduira également par la mobilisation potentielle de l'ensemble des politiques départementales au service de la réussite du NPRU, dont le niveau total d'intervention pour le Département est estimé potentiellement à hauteur de 14,4M€HT (7% du coût total du projet incluant la requalification de la RD5) :

- Mobilisation de la politique en faveur de l'habitat via le Contrat d'Objectif et de Moyen (COM) avec Valophis Habitat, pour un montant prévisionnel sur la première phase d'intervention estimé à 4 583 250€, sachant qu'une deuxième phase sera engagée avec une évaluation financière en cours de détermination.
- Mobilisation potentielle du dispositif de soutien aux équipements de proximité avec une interpellation sur les projets de Halle aux Talents, de centre social de quartier, de médiathèque et de pôle de services publics à hauteur totale de 1 852 736 €HT,
- Mobilisation potentielle du dispositif de soutien aux salles couvertes sportives en lien avec les collèges sur les gymnases Cachin et Desnos à hauteur d'1M€,
- Mobilisation potentielle du futur dispositif en faveur de la Nature en ville pour la restructuration du Parc Cachin à hauteur de 300 000€.

Le Conseil départemental a été signataire du premier contrat de ville rénové sur le Val-de-Marne (signature officielle le 5 juillet 2019 concomitamment à la signature de la première convention de renouvellement urbain du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain d'intérêt national des quartiers de l'Arc Nord d'Orly), en réaffirmant ainsi son rôle dans l'accompagnement de l'amélioration durable des conditions de vie des habitants des quartiers d'habitat social val-de-marnais.

8- Mobilisation des politiques départementales en faveur de l'ANRU 1 et du NPRU des quartiers Nord, Plateau et Lutèce-Bergerie sur les communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton.

Pour mémoire, seule la cité du Bois-Matar à Villeneuve-Saint-Georges a fait l'objet d'une intervention en ANRU 1, en priorité 3. Ainsi, le Département a participé à hauteur de 1M€ à la réhabilitation et la résidentialisation de 600 logements de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges.

Dans le cadre du protocole de préfiguration de Villeneuve-Saint-Georges et de Valenton, signé le 07 février 2019, la participation départementale s'élève à 20 000 € au titre du soutien à l'étude de programmation et de développement économique et commercial sur le Quartier Nord et Lutèce-Bergerie sur les communes de Villeneuve-Saint-Georges et Valenton.

Dans le cadre de la future convention de renouvellement urbain du NPRU dont la maquette financière n'est pas arrêtée à ce jour, la participation financière du Département pourrait se traduire par la potentielle mobilisation de la politique départementale de l'habitat pour la reconstitution et la réhabilitation de logements sociaux, la mobilisation de la politique départementale de soutien aux équipements sportifs de proximité, la mobilisation de la politique départementale de soutien aux équipements de proximité, du dispositif départemental de soutien à la nature en ville et de soutiens aux aménagements cyclables.

Par ailleurs, le Département mène des projets de voirie structurants pour l'amélioration du cadre de vie des val-de-Marnais notamment au travers des interventions sur les voiries départementales en secteur de renouvellement urbain, afin d'agir pour le désenclavement des quartiers.

En parallèle, le Département soutient des projets de transports en commun structurants. Il conviendra de valoriser également les investissements à venir sur le cable-A-Téléval qui améliorera sensiblement la desserte des quartiers NPRU alentours.

Conseil Départemental de l'Essonne :

« Les contrats de ville, prorogés jusqu'en 2022, s'inscrivent dans une démarche partenariale visant à renouveler et à renforcer les engagements de chacun des signataires en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville pour la période 2019 - 2022.

A travers sa nouvelle politique de la ville départementale pour la cohésion sociale et le renouvellement urbain des quartiers prioritaires de l'Essonne, adoptée le 25 septembre 2017, le Département a affirmé sa volonté de soutenir les territoires classés en politique de la ville en articulant ses interventions sur l'urbain et le social.

A cette occasion, deux fonds ont été créés :

- **le Fonds Départemental de Cohésion Sociale (FDCS)**, qui mobilise des crédits de fonctionnement en faveur des 39 quartiers prioritaires de la ville. Le Département soutient ainsi les associations et collectivités du territoire à travers la programmation annuelle Politique de la ville, les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité ou encore l'appel à projets destiné aux associations d'envergure départementale développant des actions dans les QPV.
- **le Fonds Départemental de Renouvellement Urbain (FDRU)**, qui mobilise des crédits en investissement en faveur des 14 QPV bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain. Le Département soutient ainsi les quartiers du Plateau / La Grande Borne à Viry-Chatillon/Grigny pour un montant de 4 902 900 € et de Savigny-sur-Orge pour un montant de 2 518 199 € à horizon 2024.

Par ailleurs, le Département de l'Essonne participe de la dynamique territoriale en intervenant aux côtés des territoires pour les habitants des quartiers sur les volets suivants :

- sécurité et prévention de la délinquance (mise en place d'un schéma départemental de la sécurité et de la prévention de la délinquance 2018-2021)
- logement et cadre de vie (accès et maintien au logement à travers le fonds de solidarité logement, soutien aux projets de construction de logements sociaux dans les communes SRU...)
- éducation et petite enfance (protection maternelle et infantile, clubs de prévention spécialisée, plateforme pour les stages de 3^{ème} ...)
- emploi et insertion professionnelle (pacte de solidarité Essonne 2016-2020)
- renforcement du lien social (soutien aux orchestres DEMOS, aide financière au permis de conduire, accueil et formations des services civiques, soutien aux centres sociaux et espaces de vie sociale ...)

Enfin, le Département de l'Essonne accompagne au plus près les habitants des QPV à travers le déploiement des Maisons de l'Essonne. Ces espaces, lieux d'accueil et d'information ouverts à tous les citoyens pour rendre les services publics plus accessibles et répondre en proximité à leurs interrogations, sont des lieux ressources pour les territoires politique de la ville sur les questions de solidarité : protection maternelle et infantile, prévention santé, enfance, développement social et missions d'évaluation de l'aide personnalisée à l'autonomie. La Maison de l'Essonne du territoire de l'EPT se situera à Viry-Chatillon. »

Annexe 5 : Stratégies nationales de santé et de prévention et de lutte contre la pauvreté